

1984/22/84

Université de Genève
Faculté de Sciences

Procès-verbaux de Séances
de la Faculté

Commencé le 30 octobre 1915

Fin le 3 mai 1918

84

Séance du Samedi 30 octobre 1915

Priests: M. Fehr, doyen, Cailler, Duparc, C. L. Guyot,
Lardier, Maurer, Pictet, Sarasin

Se sont fait excuser M. Gantier, Chodet, Chapard,
P. Guyot, Yung.

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé.

Communications de M^r le doyen.

Capitamment aux priants émis dans la dernière séance, le
Conseil d'Etat a pris deux arrêtés, concernant M^r L. Chapard
professeur ordinaire de Psychologie, et remplaçant de M^r T. Flour-
roy appelé à la chaire d'Histoire et Philosophie des Sciences de
la Faculté de Lettres. M^r le doyen exprime le regret que la
Faculté ait dû, par suite d'imprévues circonstances, se séparer de
son distingué collègue M^r Flourroy; le divorce n'est d'ailleurs pas
absolu, puisque le nouveau cours de M^r Flourroy figurera dans ses
programmes, et que le titulaire conservera chez eux son consultative.

M^r Fehr a également une lettre que le Conseil d'Etat
a donné son approbation aux nouveaux règlements de bourse et des
doctorat et sciences qui prennent ainsi force de loi.

Depuis une année le Conseil d'Etat ne publie plus dans le journal la liste des candidats; les arrêtés de nomination sort d'ailleurs entre les mains de M^r le doyen et sont connus - qui au Senat. Pour la chaire de Physique, ces nominations manquent encore, mais se sauraient tarder.

Chaire de Pharmacognosie. Le mandat de M^r le professeur Lendner est expiré; la Faculté vote un pouvoir favorable pour son renouvellement.

Examens

Il y a eu relativement peu de candidats dans la 1^{re} semaine d'oct.
On a vu le résultat des résultats

a) Baccalauréat sc.-le. math.

Admis.	Moyenne des chiffres
M ^r Gölz	
" Legendroy	
" Kauffmann	
" Prokert.	

M^r Goldobel

b) { Examen sc. phys. et natur. admis

M^r Jean Sarni 5.85

c) Diplôme d'ingénieur chimiste

Examens terminés: M^r H. Liatchko et Sigg.

Examens partiels: Pinkus (chimie inorg. org), Bange (Ch. techm.); Cornbes (Ch. techm.) Hecker (Physique)

d) Certificat d'aptitude, admis:

M^r Steinmann Physique

M^r Geni Analyse math.

e) Diplôme de l'enseignement, admis:

M^r Linhor Chimie théor.

" Jeanbert Physique

" von Berkhut Physique

f) Diplôme de pharmacien

Un candidat M^r Torg, qui se présente pour la seconde fois, a partiellement échoué; tandis que pour les branches professionnelles, il fait une de très bons chiffres, ceux obtenus pour la Chimie théorique et la Botanique sont décisifs. Se présentant sous le régime de l'ancien règlement, M^r Torg se trouvait devoir refaire le total de l'examen, du fait de son échec aux sciences naturelles, au lieu que le nouveau règlement ne l'aurait obligé qu'à refaire ces dernières. M^r Chodat, en raison de l'excellence des notes obtenues à l'examen professionnel, propose d'insérer au candidat les branches Chimie et Botanique, avec un chiffre minimum de 4 à chaque épreuve.

A la suite d'une courte discussion, la Faculté ne voulant pas accorder au candidat malheureux un avantage supérieur à celui que lui réservait le nouveau règlement, décide que M^r Torg aura

à subir l'examen complet sur les branches Physique, Chimie, et Botanique, cela après un délai minimum de six mois restant pour lui permettre de compléter sa préparation.

g) Licence si. sciences phys. et chim.

M^{lle} Baïoyano a obtenue, en juillet dernier, le grade correspondant du baccalauréat, avec approbation complète. Empêchée par les circonstances de continuer ses études, elle demande d'échanger son diplôme contre celui de licence, et actuellement souscrivant des épreuves complémentaires.

M^r C. L. Guye rappelle le nombre considérable de fois par la Faculté dans la dernière séance, le cas de M^{lle} Baïoyano est le plus simple et le plus favorable qu'on puisse imaginer quant à l'échange des diplômes. La date toute récente de l'examen subi, l'excellence des notes obtenues, enfin les différences peu importantes dans le champ des deux examens militent en faveur de la demande. La Faculté se range à cet avis, malgré les appréhensions de M^r Pictet qui craint qu'en accordant trop facilement la licence, à la place du bacc., on amène à la licence des bacheliers qui l'auraient d'un titre plus éclatant aurait peut-être conduit jusqu'au doctorat.

La demande de M^{lle} Baïoyano est agréée, sans épreuves complémentaires.

h) Thiers. Sur rapport de M^r Pictet, la thèse de M^r Janson, recherches sur la chrysolite, est acceptée.

Équivalences

Plusieurs demandes d'équivalences sont présentées en vue du diplôme d'ingénieur-chimiste.

M^r Lousman, porteur de la nationalité de Bâle, qui a poursuivi ses études à Technische Hochschule de Munich, demande diverses dispenses. La Commission de Chimie, sur la vue des pièces déposées propose l'exemption de l'examen I, d'une partie de l'examen II, et n'accorde aucune dispense pour les examens III et IV. Adopté.

M^r Bernann a derrière lui deux semestres d'études de Chimie à la Faculté de Nancy et y a subi des examens. La Commission propose diverses dispenses dans les examens I et II, sur la nature ou le caractère de la dispense; les examens III et IV devant être faits sans restriction. Adopté.

M^r Maranan, américain, est un réfugié venant de Liège où il fréquentait l'École des Mines. La Commission propose qu'il se voit fait aucun allègement aux examens III et IV; elle accorde diverses exemptions dans les examens I et II, selon les précédents. Adopté.

Un cas analogue, est celui de M^r Ratousoy Ki, dont M^r le doyen ne retrouve pas le dossier; pour ne pas revenir devant la Faculté, il est décidé que M^r Kehr réglera le cas, d'accord avec la Commission.

Il y a encore deux demandes d'équivalence de candidats au doctorat si. sc. phys. avec Physique comme branche principale.

M. Volkmowsky et Polak, étudiants à Liège, y ont obtenu le diplôme belge de candidature, et ont en outre fait une année à l'Institut Morelfiore où ils ont subi des examens. Les lauréats de M. C. L. Guy, ex-candidats sont dispensés du baccalauréat sans autre.

Les mêmes demandent aussi d'être autorisés à remplacer, dans l'examen de doctorat, la Mécanique par la Mécanique. Accordé.

En. propédeutique
pédagogique
Bacc. médical
—
La question de l'équivalence partielle de l'examen propédeutique pédagogique et du baccalauréat médical avec le baccalauréat médical s'est posée récemment à propos d'une demande de M. Thurot à M. le prof. Chodat. Le candidat, qui a pu se faire en juillet dernier, a obtenu le maximum à toutes les épreuves; il désire postuler le baccalauréat biologique, et touchait des exemptions. M. Chodat ne tenait pas opposé à la demande dans le cas particulier; mais la question de principe est grave. Aussi la Faculté, après avoir entendu les avis de M. Sarasin qui porte deux voix, et de M. M. C. L. Guy, Duparc, et Petit qui se prononcent en sens contraire, décide-t-elle de renvoyer à une session ultérieure.

Servici Extraordinaire d'examens. M. le doyen a reçu de M. L. Reverdin une lettre par laquelle il réclame une

servici extraordinaire aux étudiants pendant le cours du semestre d'hiver. Les soldats, qui sont atteints par la prochaine levée des troupes genevoises, seraient ainsi à même d'achever leur examen avant la mobilisation, tout en disposant du temps matériel nécessaire à leur préparation. M. Fehr fait que plusieurs étudiants le proposent de faire par lui une demande identique à celle de M. Reverdin. Vu les circonstances, la demande est accordée; la servici extraordinaire aura lieu fin janvier prochain.

Bourse Plantamour - Prevost. A l'expiration du délai d'inscription, le 15 octobre, M. le doyen a reçu une demande de M. Gysin, qui désire utiliser la bourse pour ses recherches sur les blocs erratiques du Jura.

La lettre de M. Gysin est remise à M. le prof. Duparc pour rapport.

Privat-Doctes. M. M. Rediet et Kaufmann ont informé M. le doyen qu'ils se doctorent par leurs cours de chimie.

M. C. L. Guy a avisé la Faculté que les leçons annoncées par M. Schellaf, sur les moteurs hydrauliques et thermiques, auront lieu dans les Conférences du laboratoire de Physique.

M. Fehr renouvelle sa demande au benévolaat d'être élu collègue l'Université suisse ^{et de venir} de ~~la~~ prochainement, destinée

à envoyer des livres aux étudiants prisonniers pour leur permettre,
dans une certaine mesure, de continuer leurs études au sein
même des camps de concentration.

Seance tenue

Le Secrétaire C. Caillat

Seance du Vendredi 26 novembre 1915

Présents: M. Fehr, doyen, Caillat, Chodat, Dupont,
Chaparrat, C. L. Guay, P. St. Guay, Pictet, Sarasin
Guay. M. Gaubert s'est fait excuser, pour motif de
santé.

Procès-verbal lu et approuvé. A propos ^{de la lettre de M. Flournoy} ~~du procès-verbal~~,
M. Chodat signale au procès-verbal, M. Chodat propose
qu'une modeste somme soit versée, au nom de la Faculté, à
son ancien collègue comme hommage à l'émigrant savant dont
elle veut se souvenir.

Adopté à l'unanimité. M. Chaparrat, Caillat, et Fehr
sont chargés de recueillir le cadeau et de le remettre à M.
Flournoy ou à tous les vœux de la Faculté.

M. Chodat desire présenter quelques observations au sujet de la
signature apposée par les professeurs sur les livrets d'étudiants. La question
n'est pas nouvelle, elle a souvent occupé la Faculté, mais elle prend une
acuité nouvelle par suite de l'état de guerre. Plusieurs professeurs ont
donné inscriptions à des étudiants retenus sous les drapeaux; sur le vu
du carnet, ces étudiants ont été admis aux examens médicaux de
Médicine. Le même usage a été ensuite déclaré comme un droit
pour des étudiants qui se l'étaient vu refuser; il y a là une source
d'abus et d'arbitraire intolérable. Quant à son cas, M. le recteur
a répondu, peut-être un peu impudiquement, que la signature n'est pas,
de cette part, une garantie que le cours aient été réellement suivis; ce
serait qu'une formalité de coquetterie. Cette interprétation pourrait
être faite tout dans l'esprit des examinateurs médicaux: M.
Chodat voudrait donc des précisions et demande que son sursis soit
plus cette signature qu'une inscription médicale présentée. Subsidiairement
il demande qu'on établisse la liste des prisonniers et qu'elle
circule, une ou deux fois l'an, dans la bibliothèque.

M. Fehr dit que le cas a occupé déjà le Bureau de l'Université. Si
la Faculté de médecine a accepté des inscriptions in absentia, on peut
raisonnablement, c'est surtout à cause de la guerre, pour servir les besoins
des étudiants mobilisés. Des mesures tout semblables ont été prises
dans d'autres universités suisses.

M. C. L. Guay rappelle que lors de la guerre des Balkans, la

Bureau a été amené à compter des années non servies; nous ne pouvons pas haïter les raisons avec plus mal que nous l'avons haïté des charges. Il faut autant que possible, en temps ordinaire, éviter les irrégularités; seulement pour les intérêts la tentation est forte. L'étudiant se méfie, qui se fait servir par un intermédiaire, termine une course avant celui qui a à passer, ou même, employe ce biais.

M^r Yung rappelle toutes les difficultés de la question; elle fut en dernier lieu débattue en Faculté, il y a trois ans à-peu-près. Le point de vue qui semblait l'emporter alors était que la signature sort de contrôle, et ne certifie point la provenance régulière.

J'ajoute à ces considérations de présence est possible dans le laboratoire, au cours c'est autre chose. M^r Yung, appuyé par M^r Pietet et Duparc déclare que, les dehors du contrôle exercés sur le candidat, la personnalité de la signature est vraie; elle ne garantit ni l'authenticité, ni l'existence même de l'étudiant. Beaucoup de notes ont été proposées, et quelques-unes appliquées, sans succès d'ailleurs, pour exercer une répression en quelque sorte permanente des présents. On ne peut toutefois que souhaiter que le abus qui se soit établi dans ce domaine soit, à l'avenir, enrayé. Un de nos collègues comptait récemment 117 présents dans son auditoire, et n'avait que 65 inscriptions. On a un de ces étudiants l'assuré, ex ce tenante, pour les enseignements donnés dans la classe Familles des Sciences et de Médecine.

M^r Chodat déplore que le Bureau de l'Université agisse trop
tard en dehors des Séats et des professeurs. La garde des
signatures entre autres n'est pas de sa compétence exclusive: elle nous
concerne tous personnellement, nous nous n'en avons le droit pour
diffuser la conclusion moyennant laquelle nous accordons ou refusons
l'inscription. Ramenez le débat à ses deniers primitifs;
il ne s'agit pas de liasser toutes les difficultés. Le propos de
M^r Chodat est plus modeste: elle tend à rendre plus rigide
la pénalité d'inscription, en exigeant la présence effective de
l'étudiant. Que la signature soit simplement refusée à ceux qui
sont rotativement absents de Genève. Repousser à minimum de
contrôle serait risquer de nous voir exposer les examens fédéraux
de médecine.

Vote

La Famille adopte la proposition présentée et adjoint
 Pierre un mot de M^r Yung qui demande que cette
 décision soit portée à la connaissance de l'industrie, comme existant
 une pratique nouvelle dans le régime des signatures.

M. Chodat pour répondre à votre lettre, demande que le Cassini se voit plus autorisé à recevoir des réceptifs pour les comètes dont les heures cherchant, plus ou moins complètement, les uns sur les autres.

M. Duparc envoie l'écrit que le carnet contient la photogra-
-phie du titulaire.

Tous ces gantais délicats sont venues au Bureau par M^r le doyen et reviennent devant la Faculté dans une postale seule.

Médecin-
dentistes

M^r le doyen communique une lettre du Département de justice et police qui inclame l'avis de la Faculté des Sciences et de Médecine sur le point suivant. Le diplôme de médecin-chirurgien confère-t-il au porteur le droit d'exercer la profession de médecin-dentiste, et l'autorisation de l'Exercice d'Etat accordée en vue de la pratique de l'art de guérir entraîne-t-elle, ipso facto, l'autorisation nécessaire pour l'exercice d'une de ses parties, art du dentiste, de la chirurgie, de la pharmacie etc.?

M^r Goup explication dans quelle circonstance la question vient devant vous. Un médecin fédéral autorisé a fait le chirurgien dentiste et obtenu le grade de dentiste fédéral. Il a ouvert un cabinet, et a eu pouvoir de dispenser de redemander une autorisation. Si on protestait de M^r le dentiste et posez aujourd'hui pendant devant le tribunal.

Le Commissaire de l'hygiène dentaire, consulté sur le cas, a répondu que l'autorisation accordée au médecin ne comporte aucune limitation; il peut exercer son art, dans toute l'étendue de ses applications, aussi qu'il est d'ailleurs de pratique courante. Par contre un médecin n'aurait pas le droit, sans nouvelle auto-

- violation, de le recommander au public, comme médecin-dentiste par exemple. C'est le cas de la loi qui régit le métier, et dont l'art 59 visait aux dentistes autorisés le monopole exclusif de la pose des appareils de prothèse dentaire.

Après une courte discussion, la Faculté décide de voter dans le sens précédent en rappelant spécialement l'art. 59

Programme du semestre d'été 1916. Le programme se maintient pur par aucun changement, par rapport à l'été 1915; aucun nouveau point d'insertion.

Le programme est adopté sans discussion.

Programmes détaillés relatifs aux examens de la licence à-remises.

M^r le doyen a envoyé le projet aux recteurs de la Faculté; il lui a été retourné par chacun sans modifications importantes.

A la page 5 du projet, le texte du conseil a-acheté aux étudiants de diverses catégories qui postulent la licence à-remises phys. et chim. a été révisé; il est décidé d'en confier la rédaction à une petite commission composée de professeurs intéressés.

A M^r P. Goup qui se demande si le programme détaillé concernait les examens écrits au même titre que les examens oraux, il est répondu affirmativement. La Faculté a rangé à cet avis.

M^r Chodat demande à compléter la nomenclature de familles contenues dans le programme de Botanique systématique. Il se faut pas que le lecture de ce programme produise l'impression que nous avons voulu une licence au rabais.

Sur réserve de cette adjonction, l'assemblée plénière a accepté.

Privat-docents M^r Chodat rappelle que des facultés privées ont été accordées aux pharmaciens postulant le doctorat; l'incrimination en est que ces candidats peuvent ensuite se présenter de leur grade et passer privat-docents. N'y a-t-il pas là un danger, et ne faut-il pas envisager des mesures de protection pour nous préserver contre l'afflux de candidats arrivés par le chemin pratique, puis par certains équivalences, etc.?

La Faculté, sur l'avis de ses docteurs qui touchent la question délicate, décide d'en remettre la discussion à une prochaine séance.

Équivalences

Licence en sc. La demande de M^r Stanovitchy présentée dans la séance précédente et renvoyée pour rapport à l'examen de M^r Chodat, le conduit à l'opposition de ce dernier. Le programme de la licence en sc. médicales (1^{re} partie) et de la licence en sc. sont différents; l'équivalence n'existe pas.

La Faculté se range à cet avis; en principe, dans le cas de la licence, il n'y a pas lieu d'admettre des équivalences d'examen.

Diplôme de ~~Sciences~~ - distinctes

M^r Cramisan, arrivé à Paris, a poursuivi ses études à Paris, il y a passé le P.C.N et est porteur du certificat de Chimie générale. Le conseil propose diverses dispenses, à l'examen I Zoologie et Botanique, à l'examen II, Chimie et pollens normaux, III, certains exemptés de cours. Pas d'opposition à l'examen II. Adopté.

M^r Max von Arx nous vient de l'école polytechnique fédérale. Sur la demande de pièces, le Conseil propose des dispenses partielles aux examens I, II, III; l'examen IV se fera complètement. Adopté.

Docteur en sc. Physiques. M^r Chakina, diplômé pharmacien, est porteur de trois certificats de Chimie de Paris, et demande l'équivalence de la licence en sc. du doctorat.

Le conseil, composé de M. Perlet, P.-A. Guig, et Dupon propose non pas l'équivalence, mais la dispense de la licence, les termes sont synonymes. Le candidat devra subir l'examen complet du doctorat en sc. physiques. Adopté.

M^{lle} Auerbach veut passer le doctorat en sc. phys. avec la Minéralogie comme branche principale; elle demande à remplacer la Chimie organique et inorganique par une autre Chimie, la

sont se lui permettent pas de fréquenter le laboratoire de
Chimie générale.

La demande est renvoyée aux professeurs de Chimie pour examen.

M^r Jéquier bachelier ès-sc. math. se destine au doctorat
ès-sc. psychologiques, et demande à remplacer les deux bourses
naturelles par deux bourses mathématiques.

M^r Chapuis et M^r Caillat approuvent la demande;
le nouveau règlement du doctorat est plus large que l'ancien, il
se base à exclure les combinaisons hétéroclites; celle qui est
demandée ne l'est pas.

M^r Lacroix est aussi partisan de l'interprétation large
du règlement et rappelle les anciennes dispositions relatives à la
Géologie, dispositions dont il importe de maintenir l'essentiel
en appliquant le règlement sans esprit d'obstacle.

L'absence des professeurs de sciences naturelles ne permettant
pas à la Faculté de se prononcer sur le cas, la demande de
M^r Jéquier est renvoyée à une séance ultérieure.

Lacroix

a) Doctorat ès-sc. phys.

M^r Jaubert

admis

b) Doctorat ès-sc. naturelles

M^r

Zoologie H^{1/2}

c) Certificat d'aptitude

M^{lle} Steinmann, M^r Rod et Denis ont subi avec succès
l'examen de Pédagogie; les deux derniers candidats ont aussi
terminé les épreuves.

M^{lle} Schüringer se présente pour le certificat avec
Chimie comme branche principale. Pour sujet de sa thèse elle
a reçu, le 16 novembre dernier, de M^r le prof. Pictet la
thèse: Monographie sur la cellulose. M^r Pictet donne
la ratification de la Faculté. Accordé.

d) Thèses M^r Pictet présente la thèse de M^r Hubat
sur la synthèse de l'hydroxyquinone etc, et la recommande
à l'approbation de la Faculté. Adopté.

Inscriptions

M^r Fried, né à Maillet, n'a pu terminer sa maturité;
une bourse de la société de Morsau lui permettrait de continuer
les études à Gressy, à condition qu'il y ait reçu l'enseignement
même conditionnelle. La demande est écartée.

Il en est de même pour celle de M^r Rauch, de Mulhouse,
qui a fait à Grenoble une partie du baccalauréat et
n'a pu achever ayant dû quitter le France.

M^r Baumgartner a suivi les cours du technikum de
Winterthur, sauf la dernière classe. Ses professeurs, M^r Balthard,

l'a recommandé pour un établissement identique en Allemagne
ou la poste d'Amiens. M^r Baumgartner demande d'être
innominé, en vue du diplôme d'ingénieur chimiste.

M^r C. L. Guy ^{dit} qu'il reçoit d'un cas de petite innominé.
tion; le long carrière pratique du candidat est un argument
qui a ses poids. Il propose le renvoi au Bureau, ou s'exprime
favorable, étant bien entendu que l'accès au doctorat reste
entendu au candidat. Adopté.

Rue Plantamour. Rivest

Le 2 Novembre, M^r le doyen a reçu du secrétaire de l'Université
une lettre de M^r Grosjean, datée d'octobre, ^{transmise ultérieurement} le 15 octobre
s'adressant par le Bureau Plantamour. Rivest, en vue d'obtenir
à entreprendre les travaux nécessaires d'hygiène et de chimie.
Le Comité aura à examiner si la demande peut être
prise en considération; le délai d'inscription échéant le 15 octobre,
et outre la lettre n'est accompagnée d'aucun rapport prélimi-
naire, comme l'exigent les conditions du concours.

M^r Sarasin expose l'opinion que ces bourses doivent être
réservées à des buts strictement scientifiques, et non techniques,
et accordées à des candidats qui ont fait de gros faits de
recherche ou d'impulsion.

La demande de M^r Grosjean est jointe à celle

parvenue récemment, de M^r Guy; l'une et l'autre sont renvoyées
à l'examen d'une commission, composée de M. Sarasin, Duparc
et du doyen.

M^r Sarasin recommande à M^r le doyen de hâter la préparation
des formalités pour les nouveaux diplômés de l'année. M^r Fehr
répond que le projet de formalités pour l'année prochaine

Seigneurie

Le Secrétaire C. Caillet

Le mercredi 14 décembre 1915

Présents MM. Fehr, doyen, Caillet, Duparc, C. L. Guy,
P. Guy, Chapard, Gauthier, Rivest, Sarasin, Yung.

Procès-verbal ^{de la dernière séance} lu et approuvé.

La demande de M^{lle} Auerbach, corrigée au procès-verbal,
est renvoyée à l'examen des professeurs de Chimie, et accordée.
M^{lle} Auerbach remplacera le Chimie organique et inorganique
par le Chimie analytique et théorique.

Rue Plantamour. Rivest

M^r Duparc qui n'a pu assister à la séance de la Commission explique que la lettre écrite en premier lieu par M^r Gypsi ne l'a été que pour ne pas laisser passer le délai d'inscription. Ce n'était qu'une démarche provisoire; depuis lors M^r Gypsi a adressé une nouvelle lettre à M^r le doyen, d'où résulte que ses intentions ont changé. Il s'agit maintenant, au lieu d'une étude descriptive de bas erratiques du Jura, travail déjà fait et sans intérêt véritable, d'entreprendre un voyage de recherches dans les régions arpiques de l'Apennin et aux vulcanites de la péninsule italienne.

Le second candidat M^r Grosjean, dont le dossier est arrivé trop tard, se proposait un but analogue, à savoir de études minérales en Espagne et en Grèce.

M^r Duparc recommande à la Faculté de ne pas s'arrêter au vu de programme mais d'examiner les deux demandes avec le même bienveillance. Le premier candidat lui paraît d'ailleurs l'emporter sur son concurrent, à cause de sa meilleure préparation.

M^r Sarasin maintient le point de vue qu'il avait exposé à la dernière séance; ni l'un ni l'autre des candidats ne poursuit de recherches vraiment scientifiques, il s'agit de visites de régions minérales dans un but industriel. Ni l'un ni l'autre n'est un bon ouvrier exécutif, ou même simplement habile; au lieu des rapports préliminaires prévus par le règlement du jury, de simples lettres sans détails donnant une garantie quelconque.

M^r Sarasin ne veut faire opposer à aucune des demandes, mais ne peut s'empêcher de croire qu'il n'était pas l'intention du docteur d'aider la bourse dans des recherches aussi peu dignes.

C'est aussi l'avis de M^r Gantier qui remarque qu'il sera difficile aux postulants d'entreprendre le voyage qu'ils ont en vue, l'Italie et la Grèce étant dans le zorn belligérant. D'ailleurs il y a bien de savoir compte du vu de programme dont les deux candidats sont incapables; mais se pense, le mieux est de réunir les concours pour 1916, ce qui permettra à M^r Grosjean et Gypsi de mieux motiver leur requête.

Après un court débat, la Faculté se range à cette opinion. L'inscription pour le Bureau Plantamour-Pivrot sera ouverte jusqu'au 15 mars 1916.

Équivalences

Diplôme d'Ingénieur-Chimiste

M^r Harbado qui a fait 2 ans à l'École des Mines de Louvain en est sorti avec le certificat de candidature; il demande de allègements pour l'examen de diplôme. La Commission propose: dispense complète de l'examen I, limitation de l'examen II à la seule Chimie théorique; aucune dispense pour les examens III et IV. Accordé.

Le Cas de M^r Weyler, originaire du Grand-duché de Luxembourg.

professeurs de sciences physiques, le candidat n'ayant subi aucune
interrogation en Géologie et Minéralogie.

M^{rs}. Chaparré et Larosa ont d'abord qu'on le montre
large dans le droit et le groupement, puis par le règlement,
façon que M^r Larosa voudrait toutefois réserver aux autres licenciés.

M^r Chaparré insiste sur la forte préparation en sciences naturelles.
Le docteur en médecine, la Physiologie humaine étant au
premier chef une science naturelle; le système des classes établies
entre Facultés ne correspond plus qu'imparfaitement aux besoins
modernes. Il faut savoir s'adapter de mieux en mieux à ces besoins.

M^r P. Guy se place au même point de vue; et ce qui
concerne le cas particulier, il faut rappeler que le candidat a fait
deux examens propédeutiques complets; sa thèse de doctorat
toute en Chimie physiologique, c'est un travail très-intéressant.

M^r Gautier estime aussi que, dans le cas particulier, les études
antérieures conduisent par le diplôme de docteur en médecine, équivalant
à une licence.

Par ailleurs le règlement s'oppose formellement au remplacement
par la Chimie de la branche principale de doctorat en sciences
naturelles. Mais le candidat a un autre moyen, très-simple, d'obtenir
sa satisfaction; qu'il profite de la faculté de grouper différemment
les branches complémentaires et portera le doctorat en sciences
physiques, en y remplaçant la ^{Physique ou} ~~Géologie~~ ^{Minéralogie}, et le Minéralogie
par la ^{une} ~~branche~~ (Naturelles).

Amal

Une discussion a été confère l'égaré en cette proposition. M^r Guay
faisant ressortir l'importance de votre décision qui fera prépondérer
et débiter toute une série de demandes analogues, de la part
des médecins et pharmaciens fédéraux, la Faculté décide de remettre
à une prochaine séance l'étude de l'équivalence de la licence
en sciences avec le doctorat ~~en médecine~~ ^{en médecine}.

En conséquence elle sursevit sur la décision touchant la
demande présentée par M^r le docteur Rothlin.

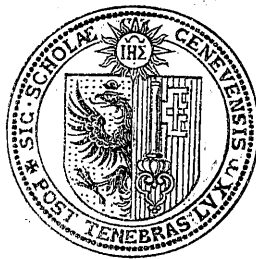
Règlement de la Licence En Sciences

Le Conseil, nommé dans ce but, a rédigé le texte des conseils
de tises à guider l'étudiant dans le choix de branches 8 et 9 de
la lic. en sc. phys. Le voici ci-joint.

M^r le doyen, frappé du caractère limitatif de ces conseils, a
rédigé un contre-projet qui tendra à donner satisfaction aux différents
virements; le catalogue des sciences en annexes montre que les branches
naturelles ont été choisies dans 10 cas, les autres branches ~~naturelles~~
- officieuses, et Géogr. Phys. 13 fois.

M^{rs} C. L. Guay et M^r Guay regrettent la communi-
cation trop tardive du contre-projet. Le premier texte leur donne
d'ailleurs toute satisfaction; la majeure partie, ^{pour} les cardes et les
des expérimentaux. L'étude trop exclusive de math. compromet
le travail expérimental, et au point ^{de vue} de leur préparation technique, il

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

FACULTÉ DES SCIENCES

Genève, le 13 décembre 1915

Projets de note à insérer dans le Programme détaillé de la licence ès sciences physiques et chimiques.

I.- Texte proposé par MM. les prof. Duparc, C.E.Guye, Ph.Guye et Pictet:

de même Pour les branches 8 et 9 de cette licence le choix le meilleur, au point de vue de la culture générale, consiste à préparer deux des trois branches suivantes: Zoologie, Botanique générale, Géologie. Ce choix convient indistinctement à des futurs physiciens, chimistes ou minéralogistes n'ayant pas encore arrêté leur spécialisation ultérieure.

Lorsque cette spécialisation est arrêtée les candidats feront bien de consulter, et si possible dès le début de leurs études, les professeurs de physique, de chimie et de minéralogie qui pourront leur indiquer un autre choix pour les branches 8 et 9, en rapport direct avec le but de leurs études.

II.- Texte proposé par le Doyen:

Toute liberté est laissée aux candidats dans le choix des branches 8 et 9. Dans l'intérêt d'une bonne culture scientifique générale, il convient toutefois de choisir au moins une branche appartenant au domaine des sciences naturelles (Botanique générale, Géologie ou Zoologie et Anatomie comparée). Aux étudiants qui poursuivront plus tard leurs études en chimie ou en minéralogie, il est recommandé de prendre les deux branches dans les sciences naturelles.

Dans tous les cas les candidats feront bien de consulter, si possible au début de leurs études, le Doyen et les professeurs qui enseignent les branches dans lesquelles le candidat compte se spécialiser plus tard.

est tout indiqué d'acheminer nos étudiants au goût et à la pratique de l'expérience en leur faisant fréquenter le laboratoire de sciences naturelles.

Le Bureau le plus général étant satisfait par le 1^{er} article du projet, il est pourvu aux goûts et aptitudes particuliers par le second article.

Le projet ne se propose pas de donner satisfaction aux diverses tendances, mais de guider les étudiants au mieux de leur intérêt. il doit être adopté.

MM. Caillet et Gautier regrettent le caractère trop limitatif des conseils, espérant que les branches Mécanique et Géographie physique seront ultérieurement assimilées aux sciences expérimentales quand elles auront été dotées de laboratoires.

Le projet est adopté sans opposition. MM. Gautier et Caillet saluant au vote.

Rod et
Denis

Licence s. Sciences. MM. Rod et Denis, bacheliers s.-sc. math, tous deux avec approbation complète, ayant obtenu de plus le certificat d'aptitude demandent à échanger leur titre de bachelier contre celui de licencié.

Accordé sans autres, les épreuves du certificat étant au moins équivalentes à celles de licence.

Fikh

M^r Fikh, bachelier s.-sc. phys. et chim., porteur du diplôme d'ingénieur chimiste, demande le même faveur. Accordé.

Doctorat - S. Sc. Psychologiques

M^r Jéquier, bachelier s.-sc. math avec approbation complète, se doctorait au doctorat; il demande à échanger les branches complètes sans contre les Mathématiques et le Physique.

MM. Chapuis et Caillet appuyant cette demande, ils rappellent que le règlement prévoit la possibilité de divers groupements de branches apportant aux enseignements de la Faculté. Celle-ci est venue l'examen de tous les cas particuliers, pour éviter les combinaisons hétéroclites. Le groupement proposé par M^r Jéquier est au contraire très-normal; l'importance des mathématiques dans la discussion de statistiques employées en Psychologie ne saurait être contestée et doit de plus en plus.

La demande est accordée.

Examens Annuels

M^{lle} Leska a passé comme examens annuels, les épreuves de la licence s.-sc. nat. et obtenu 5 et 6 à toutes les branches. Elle demande à être immatriculée et à recevoir le grade de licenciée.

Sur le second point, la demande est écartée, comme péniblement contraire au règlement.

Le premier point est de la compétence du Bureau, qui accepte lorsque les chiffres obtenus montent à 4/5. La demande est renvoyée aux pairs favorable.

Séance extraordinaire de l'Académie et de la

Cette séance extraordinaire a été instituée en faveur des nobilités unies. Un italien, M^r Musco, demande d'être autorisé à passer sa licence en même temps que la Suisse. Accordé.

Examens

a) Diplôme de l'École de Chimie, examen partiel

M^{lle} Bogdanoff 3^{ème} ex. chimie univ. comp. admis
chimie techn.

b) Diplôme de Pharmacie

M^r El Gavalli 1^{er} ex.

admis

M^r Meunier a terminé, sauf l'examen d'hygiène. M^r le doyen et autorisés à admettre le candidat dès que l'examen d'hygiène aura été subi. F. Meunier

c) Certificat d'aptitude

M^{lle} J. Steinmann a fait avec succès deux épreuves de physique sur les branches suivantes

Physique $\frac{5}{2}$

Algèbre et Géométrie 5

d) Thèses M^r Piclet présentée, avec avis favorable, la thèse de M^r Benjamin Goutier sur les sels de la peroxydate et le peroxyde d'hydrogène. Accepté.

M^r Duparc présentée, avec avis favorable, la thèse de M^{lle} Rogovine sur la conductibilité des poudres

alcalis. ferreux, et de M^r Henri Ligg sur la pétrographie de la serpentine de la Ligne

Ces deux thèses sont acceptées.

Proposition Individuelle

M^r Duparc voudrait que la Faculté étudie les conditions d'admission d'étudiants qui se désistent au diplôme d'ingénieur chimiste; il s'agit d'une petite innovation à l'instar de celle adoptée récemment par l'Institut de sciences commerciales.

La question, importante, sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Séance levée

Le Secrétaire

C. Cailler

Séance du mardi 18 janvier 1916

Présents MM. Fels, doyen, Cailler, L.-J. Guye, P. Guye, Goutier, Chodot, Sarasa, Yung
Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé.

Equivalences

Diplôme d'ingénieur-chimiste

M^r Fischer, sujet suisse, qui a commencé ses études de chimie à Bordeaux, demande diverses exemptions. La Commission, tenant compte des cours et exercices pratiques suivis, propose la dispense d'une branche à l'examen I, de la Physique, et de la Chimie inorganique et organique à l'examen II, la suppression de l'examen III sous réserve de l'obligation de suivre 3 semestres de laboratoires. Pas de dispenses à l'examen IV. Adopté.

M^r Baungartner nous vient du technikum de Winterthur où il a obtenu d'excellents notes, il a passé en outre 11 années de pratique dans l'industrie. La Commission propose dispense complète de l'examen I, dispense des examens II et III sauf une épreuve écrite et diverses participations de travaux pratiques; examen IV, aucune dispense. Adopté.

Docteurat en sciences - Physiques

M^r Arani, boursier du gouvernement de la République de l'Equateur, a poursuivi ses études de Chimie à Paris et a acquis le grade de licencié par l'obtention de 4 certificats, un de Minéralogie, les trois autres de Chimie; ce diplôme de licencié est, en quelque sorte, d'Université, et non d'Etat, et le candidat ne pourrait faire son doctorat en France. M^r

Arani demande l'équivalence de son grade avec notre licence. Il y a lieu de rappeler que dans un cas analogue, celui de M^r Mettler, l'équivalence du baccalauréat et des dispenses partielles pour l'examen de doctorat avait été accordée; ce sont des fonctions semblables qui sont réclamées par M^r Arani.

M^r Chodat s'oppose vivement à la demande précédente, et déclare que le changement de désignation, et de nature de notre grade ne permet pas de traiter le cas de M^r Mettler comme précédent: c'est un précédent, d'aujourd'hui qui ferait jurisprudence. Sous aucun prétexte il ne faut ramener notre diplôme de licence; nos cas établis des règles, logiquement dérivées, pour notre grade universitaire. Ne le rend pas caduques par un jeu d'équivalences fallacieuses qui porteraient préjudice aux étudiants ayant suivi de nous la filière régulière; c'est une question de dignité nationale.

Le candidat a fait des preuves de savoir en Chimie et Minéralogie; il faut lui imposer comme examens complémentaires tout le champ universitaire pour lui de la licence sciences Phys. et Chimiques. A moins que la Faculté préfère un moyen terme consistant à admettre le postulant au doctorat, mais sans dispense d'aucune sorte pour les examens, elle-ci étant vivante, avec tous les règlements, aux seuls porteurs de notre licence. Cette forme est la seule que nous ayons considérée à nos études, nous nous devons à nous-mêmes de la maintenir strictement.

Plusieurs membres de la Faculté, M^r Garani, Yong, C. Z.

et P. Guze trouvent que M^r Chodat va un peu loin, et que son interprétation du règlement est bien stricte; il y a bien de bon compte, pour apprécier l'animation la gaité, de l'excellence du diplôme de Paris, et de la durée des études antérieures du candidat. Il faut remarquer aussi que l'adoption, sans motif, des vues de M^r Chodat équivalait pratiquement à interdire l'accès au doctorat des étudiants nous venant de l'étranger après y avoir achevé leurs études préparatoires.

M^r le doyen fait observer que les conditions d'examens relatives aux différents cycles avaient été fixées par un règlement spécial, pour le régime du baccalauréat. L'insubordination de la Faculté rend nécessaire la révision de ce règlement et nous empêche de prendre aujourd'hui une décision de principe; la question est à reprendre dans son ensemble. En attendant, et pour régler le cas de M^r Arani, le mieux est d'imposer au candidat l'examen complet du doctorat, sans dispenser d'aucun vote.

Il en est ainsi décidé.

Licenciés en s. math. et en s. phys. et chim. Jean Bartelins en s. math et en s. phys. et chim; M^{lle} Lérin et M^r Berthier demandent à échanger leurs diplômes respectifs contre ceux de licence correspondants.

M^{lle} Lérin a passé les examens en 1909 et est sortie avec la note 4.28. Le programme ayant été augmenté de l'Analyse elle devra ~~effectivement~~ subir l'examen d'Analyse. Adopté.

M^r Berthier a terminé en 1914 avec la note 4.30, il devait subir l'examen de Chimie théorique qu'il n'avait pas dans l'ancien règlement. Sur le proposition de M^r P. Guze, la Faculté, tenant compte du fait que M^r Berthier est lauréat du prix Dary, dispense la postulant de toute nouvelle épreuve et accorde la transcription demandée.

M^r le doyen présente à ses collègues les remerciements de M^r le prof. Flournoy pour le cadeau qui a été remis à ce dernier du fait de la Faculté des sciences.

Commission d'assistance aux étudiants.

M^r le doyen rappelle que toutes les questions relatives à l'assistance des étudiants pendant la guerre ont été déférées par le Bureau à une Commission spéciale pour laquelle nous avons désigné un délégué. Le titre de cette commission se rapportait ainsi, le fonds à couvrir chaque mois montant à environ 1300 fr. M^r Fehr et Gauthier proposent à la Faculté de choisir M^r Chodat qui est très qualifié comme faisant déjà partie du Comité de patronage.

M^r Chodat accepte sous la condition que le Bureau
fasse partie de la Commission, ~~seulement~~ avec le délégué
de l'Université. Le gros problème est de trouver des fonds, ce but
sera d'autant mieux atteint que la Commission sera plus nombreuse.

Tel n'est pas lavis de M^{rs} Gung et Sarasin qui prient
M^r Chodat de ne pas insister sur le refus; les commissions
restreintes font de meilleur travail que les commissions nombreuses,
et il ne faut pas surcharger le Bureau qui est déjà
surchargé de besogne.

M^r Chodat est nommé membre de la Commission d'organisation.

Prix de la Faculté

Prix Dany. Un mémoire est présenté pour le prochain concours;
il est dû à la plume de M^r Labot, et traite sur un sujet de
Minéralogie théorique (propriétés optiques). Le jury désigné
pour l'examen de ce travail comprendra M^{rs} Dufour, C. &
Gung et A. Bruni.

Prix Gass. Deux mémoires sont présentés, l'un et l'autre
sur un sujet de Géométrie. Ces travaux, dus à M^{rs} G. Tény,
et à M^{lle} Maron, sont renvoyés, pour rapport, à une commission
composée de M^{rs} Fehr, Cailler, et R. de Saussure.

Proposition Individuelle

M^r C. Cailler demande d'être autorisé à commencer

de suite un cours sur le Calcul des Probabilités associé pour le
semestre d'été.

Aujourd'hui, sous réserve de l'approbation du Bureau de l'Université

Levée levée

Le Secrétaire C. Cailler

Séance du 6 Mars 1916

Présents M^{rs} Fehr Dufour, Chodat, Gauthier,
Portet, P. Gung, C. & Gung - (Cailler et Dufour
excusés).

Le procès verbal est lu et adopté.

Équivalences

M^r Klein (Luxembourgeois) a interrompu ses
études en Belgique par suite de la guerre.
Après examen des procès qui lui ont été
communiqués la Commission du Diplôme
d'Ingénieur Chimiste propose de le
dispenser des examens I et II à l'exception
de la chimie théorique; de l'admettre à
l'examen III après un semestre de chimie
analytique et un semestre de chimie technique.

pas de dispense pour l'examen II.

M. Ananin (russe) sera dispensé
des cours qu'il a suivis déjà dans l'enseignement
supérieur, mais il ne peut lui être accordé
aucune dispense d'examen pour
le Diplôme d'Ing. Chimiste.

Mlle Rzymowska D^r en Sc. nat.
et assistant demande à faire l'examen
de Doctorat & Sc. physiques; elle
devra faire l'examen complet de
chimie (branche principale) et
un examen complémentaire de
physique.

M. Teding von Berkant a
fait comme candidat au Doctorat
en Sc. Nat un examen de chimie
inorganique et organique (branche
secondaire); il demande à passer
les examens du Doctorat & Sc. phys.
(chimie branche principale). Dans
ces conditions il sera autorisé à
faire un examen partiel sur la
chimie inorganique et organique,
le reste de l'examen conformément

au règlement.

Licence Mlle Yvonne van Berchem
et Mlle Schleuning ont obtenu en
1914 leur diplôme de baccalauréat sc.
nat avec approbation complète et approbation
sans réserve à échanger leur diplôme
contre celui de licence.

Thèses de M. Schneider (Rapp. M. P. Thodet)
M. Eichen (C. E. Guye)
adoptées.

Règlement intérieur concernant
l'admission des D^r en Méd aux examens
du Doctorat & Sciences

Après discussion le projet proposé par
M. le Doyen est adopté avec les modifications
suivantes: 1^{re}

(1^{re} alinéa) Les ~~personnes~~ docteurs en médecine porteurs
du Diplôme fédéral et les docteurs ^{en médecine} de
l'Université de Genève peuvent: (proposition M. Thodet)
(2^e alinéa) au lieu de 4 1/2 (4 sur 6)

Voir texte ci-joint annexé au procès-verbal.

Examens Semestre de février
Licence baccalauréat, session extraordinaire pour mobilisés.
Examen partiel: 4 candidats.

Diplôme d'ingénieur-chimiste

M^{lle} Terrier, 3^e examen, complet.

- Combes chimie théorique } admis.
M^{lle} Turblus " " }

Docteurat en sc. nat.

M^{lle} Yanch, Botanique, oral-écrit.

M^{lle} Minod Minéralogie oral.

Doct. en sc. phys.

M. M. Faure Minéralogie, oral-écrit } admis.
Gyris. " " }

Certificat d'aptitude à l'ens. des sciences.

M^{lle} Schlesinger. M^{lle} Prof. Pictet rapporta

sur le travail écrit. - not 5/6. - admis.
séance hui,

admission des
docteurs en médecine
au doctorat ès sc.

6. mai 1916

LYCÉE DES SCIENCES



UNIVERSITÉ

J. F. M. S. i. v.
 M. T. v. v.
 - Embes
 M. T. v. v.
 Duchéat
 M. de. v. v.
 M. v. v.
 Doct. v. v.
 M. M. Fa
 G. v. v.
 G. v. v.
 M. v. v.
 M. v. v.
 M. v. v.

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

FACULTÉ DES SCIENCES

Genève, le mars 1916

Siècle
du 6 mars 1916

~~Projet de~~ règlement intérieur concernant l'admission des
docteurs en médecine aux examens du doctorat ès sciences

=====
~~Les personnes qui possèdent le doctorat en médecine d'une univer-~~
~~sité suisse~~ ^{de Genève} peuvent être admis ~~aux~~ aux examens du doctorat ès sciences phys.,
 ès sciences naturelles, ou ès sciences psychologiques, si, conformément à
 l'art. 61, ~~elles~~ ^{ils} prouvent par des certificats qu'~~elles~~ ^{ils} ont consacré un
 temps jugé suffisant par la Faculté à l'étude spéciale des sciences impli-
 quées dans l'examen de doctorat.

Toutefois cette mesure ne s'applique qu'aux docteurs en médecine
 ayant obtenu une moyenne au moins égale à 4 ^{sur 6} ~~1/2~~ à l'examen propédeutique
 (1ère partie) ou à l'examen du baccalauréat médical (1ère partie).

Le champ de l'examen du doctorat comprend les trois branches pré-
 vues à l'art. 62. La Faculté ne peut permettre un autre groupement des
 branches complémentaires que sur le préavis favorable unanime des profes-
 seurs intéressés.

Pour les docteurs en médecine des universités étrangères, la Facul-
 té statuera dans chaque cas particulier après examen des pièces justifica-
 tives relatives aux études faites dans le domaine des sciences physiques,
 chimiques et naturelles.

=====

Attalus
Sturm

Séance du Jeudi 1^{er} mai 1916

Présents: MM. Fabr, d'oyen, Caillat, Dupont, Clapart, Philippe Goup; MM. Gauthier, G. L. Goup, Pictet et Goup se sont fait excuser.

Procès verbal de la dernière séance lu et approuvé.

Examens (Séance d'avril 1916)

- a) Baccalauréat es. sc. phys. et naturelles, a tenuisi M^{lle} Ivanoff
- b) " " " et chimiques " M^{lle} Charolain
- c) Licence es. sc. math. a tenuisi M^{lle} Kaufmann
- d) " " phys. et nat. " M^{lle} Auerbach
- e) diplôme d'ingénieur chimiste " M^{lle} Bogdanoff
- f) Thèses. Le même présente à la Faculté de théologie de Strasbourg sur l'influence des radicaux azotés sur la formation de différents corps. Sur rapport favorable de M^{lle} Pictet, la thèse est acceptée.
- g) Certificat d'aptitude M^{lle} Silberberger a passé les deux leçons d'épreuves.

M^{lle} Silberberger a tenuisi par l'examen d'Algèbre et Géométrie. Le même demande qu'il lui soit tenu compte de son certificat en vue d'échanger le grade de baccalauréat contre celui de licence es. sc. math. Cette demande a été approuvée déjà deux fois dans les mêmes

conditions. Accordé.

Juste avant la séance, M^{lle} Francis Bonnet s'est présentée pour le certificat d'aptitude (math. branche principale). M^{lle} C. Caillat a remis au candidat, par anticipation, le texte de son baccalauréat, qui remplira sur le discours d'une fonction algébrique particulière. M^{lle} Caillat demande à la Faculté de ratifier ces choses. Accepté.

h) Diplôme es. sc. Physiques. Ont passé des examens

M ^{lle} Salpêtre	Phys. Chimie	oral et écrit	admis
M ^{lle} Jeumont	Chimie	(id)	"
" Lavanchy	Physique	(id)	"
Stanssens	(id)	(id)	"
Reinmann	} Chimie théorique		
Murray		Minéralogie	"
Snits	Minéralogie	(oral et écrit)	"
	Physique et Chimie		
Larasi Jean	Physique.		"

i) Diplôme es. sc. naturelles. Ont passé des examens (admis)

M ^{lle} Meiod	Botanique
" Guyot	Géologie.

Équivalences

10) Diplôme d'ingénieur chimiste.

M^{lle} Polakoff a obtenu avec approb. complète le grade de

bacc. ès-sc. phys. et nat.; elle a obtenu au diplôme et réclame des exemptions tenant compte de ses examens antérieurs. Le Conseil propose dispense totale de l'examen I, à l'examen II dispense de la Chimie org. et végétales. En revanche le candidat devra subir un examen partiel de Physique, sur les parties qui différencient les deux grades. Pas de dispenses sur la Minéralogie et Chimie théorique, sur plus qu'un examen III et IV; les épreuves couvrant les laboratoires ontient intacts également. Adopté.

M^r Kym, luxembourgeois, ressortit de Luxembourg porteur de diplômes de premier et second candidature. Son cas, analogue à celui de MM Hartado, Klein, et Weyler qui ~~est~~ déjà occupé la Faculté, est traité suivant précédents. Adopté.

M^r Behrester, né de Liège, porteur du diplôme de 1^{re} candidature. Le Conseil propose dispense de l'examen I, pour l'examen II, dispense des cours de Physique, de Galilée de Physique, et de Chimie, sans aucune exemption d'examen. Aucune exemption suppl. pour les épreuves III et IV. Adopté.

2°) Docteur ès-sc. naturelles

Un pharmacien belge, qui a fait ses études en Autriche, M^r Imodlakha postule ce doctorat avec Botanique comme branche principale et demande de choisir la Physique et la Pharmacognosie comme branches complémentaires. M^r Choizat serait plutôt favorable à la demande, mais ne fait pas de proposition; et finalement, M^r Yung s'y oppose absolument, la Zoologie et la Géologie ne pouvant

être toutes deux absentes d'un doctorat ès-sc. naturelles. La Faculté se range à cet avis et écarte la demande de M^r Imodlakha.

3°) Docteur ès-sc. Physiques

M^r Gruber ingénieur suisse a le Vor-diplom de Munich et le diplôme de Dornstadt; il postule le grade, avec Chimie comme branche principale, et réclame la dispense de la licence. Comparé aux précédents, il obtient seulement l'équivalence de l'ancien baccalauréat, et devra faire l'examen complet du doctorat.

4°) Equivalence partielle du bacc. ès-sc. médicales et de la licence ès-sciences.

Une question est venue de bacheliers ès-sc. médicales qui demandent si les examens sur les parties communes aux deux grades seront prises en considération pour la licence; c'était la pratique admise avec l'ancien baccalauréat ès-sciences, dans sa relation avec le bacc. médical, et il en allait de même pour le premier propédeutique.

M^r le doyen fait observer que la licence ayant un programme différent, cette disposition doit être mise en discussion. La licence doit présenter des profaneurs intéressés et non empêcher d'en décider aujourd'hui. La nouvelle loi se fera sans doute dans le système d'examen complémentaire portant sur les parties nouvelles du programme.

La Faculté décide de remettre la discussion à une séance ultérieure.

Inmatriculations

Le nombre des inscriptions pour la dernière session a été de 74, contre 80 en hiver 1914-15. Pour la session actuelle, il est 18, au lieu de 35 pour la période correspondante 1914-15. Il est intéressant de remarquer la proportion croissante des unités dans nos inscriptions; pour la présente année cette proportion est de 41 sur 92, soit 45%.

Deux jeunes gens, qui venant de l'École coloniale d'Agriculture à Tunis, MM. Berthet-Omar et , demandent l'inscription. Des renseignements fournis par M. le doyen, il résulte que l'admission à l'École coloniale a lieu, en ce moment, et d'après un programme analogue, pour les parties théoriques, à celui de la Section classique du collège. Après examen, la Faculté estime que les deux ~~comp~~^{ans} parvi à Tunis pour les candidats peuvent être considérés comme un complément suffisant, et peuvent être admis. M. le doyen promettra le cas au Bureau de l'Université.

Car Joffret. M. Joffret, bachelier ès-lettres d'une famille française, a été inscrit en 1914 à la Faculté des sciences, et a fait deux ans de cours. S'étant orienté du côté de la Médecine, il a été admis à subir la maturité fédérale, qu'il a obtenue brillamment. Mais, au jugement de la Commission fédérale, ses inscriptions en sciences, antérieures à la maturité, seraient non valables. De la sorte M. Joffret devrait, pour entrer en Médecine, refaire les cours qu'il a déjà suivis.

M. le doyen est désarmé, mais propose, afin d'éviter une

difficulté administrative qui n'est en même temps une injustice, d'inscrire les inscriptions arriérées, pour les reporter sans autre, à compte nouveau, dans le carnet du candidat.

La Faculté approuve ce mode de faire, que M. le doyen, devra toutefois soumettre à l'approbation du Bureau.

Programme du Semestre d'hiver 1916-17

Le programme se composera par de changements notables. M. Gaillet assure un cours de compléments au Cours de Calcul différentiel et intégral; M. Fehr, 1^{ère} - de compléments pour les étudiants le débilitant à la science, et 1^{ère} - cours aux à des questions d'enseignement.

Deux nouveaux privat-docents ont assuré des cours, M. Labot d'è.s.s. de Genève dont le programme n'est pas encore arrêté, et M. Stepanoff, d'è.s.s. de Genève, assistant de M. Guy, qui parlera sur la Physiologie comparée des invertébrés.

Prix Plantamour-Périor

Aucun candidat ne s'était présenté au 15 mars, délai d'inscription pour la Bourse de Voyage Plantamour-Périor. M. le doyen la propose de réaffirmer l'avis en fixant un nouveau délai échéant le 1^{er} juillet prochain. A ce sujet M. Chodat s'est demandé si, la raison des circonstances qui empêchent presque absolument les voyages à l'étranger, il ne vrait pas opportunité de diviser la Bourse. On pourrait ainsi engager les boursiers à entreprendre de courts voyages, d'étude en

Livre, par exemple le *Lincea* de Bourg Saint-Pierre, ou au
Pon National.

Une brève discussion s'engage au principe de la division ;
tous les membres présents ont d'abord qu'une telle mesure ne saurait
être adoptée que du consentement de la famille Plantamour. Néant,
mais le partage même ne paraît pas agréer à la majorité, qui
croit qu'il se décidera le jour. Aucune décision à ce sujet
n'est prise pour le moment ; l'avis sera publié de nouveau et le décret
d'inscription fixé au 1^{er} juillet.

Diplôme d'Ingénieur-Chimiste (Lecture extra des documents)

Après de tenir compte des vœux des futurs nobilités, M.
le doyen demande d'être autorisé à annexer une section extraordi-
naire des annexes du diplôme pour le fin de construction. Accord.

Propositions Individuelles

Parlant de la spécialisation du IV^e examen du diplôme d'ingé-
nieur chimiste, M. Duparc se demande si nous ne devrions pas,
par des changements de programme, augmenter le nombre des
options possibles, de manière à tenir compte des divers besoins. Un
cas vient, celui d'une étudiante qui se peut faire de la prospec-
tion et se intéresser à des applications de la Physique et la
Chimie à des fermentations, montre que nos programmes pèchent
par trop de rigidité. M. Duparc, appuyé par M. P. Goup,

verrait avec plaisir les professeurs de Chimie s'occuper de la question.

A propos des exigences relatives à la branche IV, M. P. Goup
a constaté des divergences flagrantes entre les instructions données
dans les laboratoires et le texte de l'affiche du doyen. Il demande
que ces documents soient mis en harmonie. MM. les professeurs intéres-
sés seront incessamment convoqués par M. le doyen à cet effet.

Locaux

—

M. Duparc attire d'abord l'attention sur l'importance
de la question des locaux, salles de cours et laboratoires, ainsi que
sur le bien-être de la famille, qui sont surmenés et choqués par
plus insuffisants. La situation devient intolérable ; si on n'y
porte promptement remède, nous nous verrons de la suite par les étudiants
qui sortent, après la guerre, avec un matériel scientifique
moins outillé que nous à tous égards. D'ailleurs, on a compris
la nécessité d'installations modernes munies des derniers perfec-
tements. Le Gouv. se fait par effort pour regagner l'argent, elle
ne pousse de côté.

La transformation du Musée subit un temps d'arrêt ; sachons
en profiter. Que la Famille fasse une demande ou s'occupe au sein des
pouvoirs publics, le Conseil d'Etat en particulier. Ce corps a la res-
ponsabilité des décisions ; avant de le solliciter, il faut qu'il ait exami-
né et approuvé les conséquences qu'une politique à court terme
impliquerait ici pour l'avenir de l'Université et de la Gouv.
scientifique elle-même.

La proposition de M. Duparc sera reprise et mise en dis-

comme dans une prochaine séance.

Séance du 16

Le Secrétaire C. Guille

Séance du mardi 16 Mai 1916.

Présents : M^{rs} Fehr, Doyen, Th. Guy, E. Guy, Yung, Clapand, Morice, Duparc.

M^r Guille est excusé (journée de coté pécuniaire).

M^r Chodat, à propos du prix Plantamour, fait remarquer que ce prix n'a pas été attribué jusqu'à présent à des "voyages au long cours", comme il est dans le procès-verbal.

M^r Chodat fait remarquer que M. Souffert, directeur de l'enseignement des inscriptions, vient de son cours.

Certificat d'aptitude à l'Enseignement des Sciences.

M^r le Doyen a rédigé un nouveau projet, et en expose les modalités.

M^r Yung ~~se~~ regrette qu'on mette à

programme un cours de philo. des sciences, ainsi que les "chapitres choisis" de psychologie ou de pédagogie ; c'est mal défini.

M^{rs} Fehr et Clapand répondent que le but de ces limitations est de ne pas trop charger les candidats.

M^r E. Guy pense qu'on pourrait préciser ces chapitres choisis d'un programme spécial.

M^r Gautier voudrait qu'on décide la proposition proposée.

M^r Chodat demande si l'on ne pourrait pas obtenir ce certificat sans passer par la licence. La question est faite, ce sont des maîtres, non des savants.

M^r Th. Guy trouve aussi le projet trop chargé.

M^r Yung, comme M^r Chodat, voudrait qu'on puisse ne pas passer par la licence.

M^r Duparc est plutôt enclin à penser que les meilleurs maîtres sont ceux qui se sont spécialisés dans une certaine branche. Néanmoins, il ~~se~~ serait prêt à voter la suppression de la licence, à condition que le nouveau diplôme ne donne pas accès au doctorat.

M^r Gautier croit que la suppression de la licence serait regrettable.

On décide de renvoyer le projet au Doyen.

Dies Academicus. - Le Doyen fournit pour son
sejour.

Prix Dany. - M. Duparc lit le rapport de M.
Drum, concluant à l'attribution du prix à
M. Sabot (adopté).

Prix Gans. - M. Fehr annonce que la commission
a proposé de donner deux accords de 250 f.
(adopté).

Equivalences

M. Sodlaka revient sur sa demande: il demande
à remplacer la géologie par la pharmacologie
p. le Doct. en sc. natural. - (M. Sarrasin
dit qu'il est d'accord).

M. Duparc parle contre.

M. Chodat défend cette demande; puisqu'il y a
actuellement en dispens. les pharmaciens d'un
part et des examens.

M. Yung la défend aussi, car il y a déjà des
précédents; mais il faudrait spécifier qu'il
s'agit d'un docteur en sc. pharmaceutique.

Il faudrait imposer au candidat un examen de
botanique.

- Etant donné que M. Sodlaka a fait des
études scientifiques approfondies à Vienne, on
accepte cette demande.

Demandes de

1) M. Gauy. ^{Dr. Dactyl.} Parce: remplacer Chimie physique par
Chimie théorique. Accepté sous réserve d'approbation
de M. Dietrich.

2) M. Bernstein: demande la dispens. partielle
de la licence. - ~~Adopté~~ Adopté les
propositions des chimistes.

3) M. Bernstein: dispens. au diplôme d'ingénieur
chimiste. Adopté.

4) M. Turkus: adopté.

1^{re} moitié du Bach. en sc. médicales: Equivalence avec
la licence. - Refusé.

M. Th. Gey rapporte sur la thèse de M. Moley.
Adopté.

En outre, M.

Gauy à la fin remplacer
l'enseignement par M. Chais
p. la géog. phys.

(Licence lui est Th.)

D. Claparède

Lease du 31 Mai 1916

Résumé des professeurs ordinaires. Peints: M. M. Fehr, d'eyen,
Caillet, Chodat, Dupan, Chaparide, C. L. Guy, Pictet,
Yung, Gautier. M. Philippe Geyx s'est fait connaître.

Director du Bureau

Seyen. M^r Feltre et elle par 6 vois. contre 2 doctes. M^r
Clapart et 1 à M^r C. Caillat

Secritarii M^r C. Gaillet m'écrit par 8 mai 1881 à M^r G.
Jardet.

Les M^{rs} se réunissent leurs collègues. A cette occasion, M^r Febv. insiste sur les difficultés de la charge de doyen et souhaite qu'un secrétaire particulier puisse bientôt lui faciliter une tâche de ^{plus en plus} plus ardue. Ce postulant, qui pourrait faire le service de plusieurs facultés, devrait assurer la partie purement matérielle de la Faculté.

M^r Chodat approuve; il demande de son côté que des démarches soient faites auprès du Etat, avec fins d'installer le téléphone dans tous les laboratoires. M^r Chodat déclare qu'il ne peut et ne peut plus par motif de santé descendre et remonter 5 étages jusqu'à 10 fois par jour et que si sa demande lui est refusée et ce qui concerne l'Institut de Botanique il fera installer le téléphone par le moyen d'une communication brevétée.

Plusieurs professeurs recommandent la conversion des employés, d'après notamment de leur à joindre les documents des étudiants, et travaillent pour l'installation de nouveaux téléphones.

M^r Leclercq est chargé d'apporter au Bureau le demandeur de M^r Chodot.

Seigneur de la Fayette

Points. Les mêmes que ci-dessus, en outre M^r Moineau.

Pucier-ventral de la dernière saison les stoppèrent. Après
du pucier-ventral, M^r le doyen dit avoir reçu une lettre de M^r

Yes

Smellaka

Choizat complétant les renseignements fournis au li anti-écarts
de M^r Smellaka. Celui-ci possédait un dossier complet d'écarts
scientifiques. Il est porteur de la nationalité danoise, a suivi les
cours de la Faculté de Philosophie de Vienne, et diplômé-pharmacien
de cette ville, a même écrit une thèse de Chimie qui allait être
présentée à Vienne lorsque la guerre se déclara l'auteur.

Ce grand M^r Choctat est un peu plus pitoyable que M^r Smollaka & n'est pas une espèce de rebut. La famille qui lui a été choisie de remplacer le Géologie par la Phanérogamie entre ^{un complément d'instruction} exactement dans les termes de la nouvelle règlement de Choctat.

N^o Insellaka devant faire l'ancien complet de des chat
 2 a pu être attiré aux pharmacies de Genie qui possèdent des
 des dipens réglementaires.

Ces deux points ressortent de la discussion assez longue qui s'engage sur le cas Smollaka déjà traité dans le dernier livre.

Toujours à propos du procès-verbal, M. Guy dit qu'il a exprimé avec regret quant à la présence, dans le programme du futur certificat d'aptitude, de la Psychologie et de la Pédagogie. Il a vu seulement la Philosophie des sciences; le cours donné par M. Flournoy sur l'occultisme n'a qu'un rapport lointain avec les études scientifiques.

M. Colas prend la défense de la Philosophie des sciences. Il y a une simple confusion de termes. M. Flournoy qui aime les lites un peu voyants trait en réalité, sous le nom d'occultisme, des causes causées, à savoir des éléments même de toutes les hypothèses scientifiques, éther, atomes, etc.

Equivalences

- a) Diplôme d'ingénieur chimiste M. Nickels, luxembourgeois, venant de Louvain porteur de la 1^{re} candidature.

Sur la proposition de la Commission de Chimie, son cas identique à celui de M. Weyler etc. est réglé selon les précédents.

- b) Licence ès-Sc. Phys. et Naturelles M. Schirwin a passé en 1913 le baccalauréat correspondant avec approbation complète. Il demande le change de sa diplôme avec celui de licence. Accordé comme auparavant aux précédents.

Courages

M. Muraw, appelé par le mobilisation italienne,

demande à tenir sa base. 2^e-1^{re} math. et passant les examens de Physique et de Mécanique avant le 15 juin. Accordé.

Thèse. Selon rapport par M. P. Guy, la thèse de M. Bachmann sur les berzéliennes et quelques uns de ces dérivés est acceptée.

Affaires courantes

M. Duparc devant partir prochainement pour la Russie demande d'être autorisé à passer les examens à fin juin. Accordé.

~~M. Weyler demande le change de sa diplôme avec celui de licence.~~
~~M. Schirwin demande le change de sa diplôme avec celui de licence.~~

Proposition de M. Gautier relative à la Géographie Physique

M. Gautier expose que lors du décès de M. le prof. C. Bellerin et de sa propre nomination ^{en 1889} à la chaire d'Astronomie, la Géographie physique cessa de faire partie des enseignements de la Faculté. Elle repartit en 1895 et fut de nouveau jointe à la chaire d'Astronomie.

Cet arrangement avait les avantages, notamment en ce qui concerne la météorologie; celle-ci se peut être séparée de l'Astronomie, la météorologie étant un des principaux de l'Observatoire. Seulement la Géographie phys. proprement dite est si distincte, qu'un astronome

- ne s'acquiesce que difficilement à ces nouvelles révisions pour
l'exercer. Au moment où le titulaire actuel se retire au
Bureau de l'Université et verra ses occupations administratives aug-
menter d'une manière importante il désire certifier son activité
professionnelle. Justement un successeur très-competent le trouva
dans la personne de M^r L. Chénier, à la capacité multipliée et
pédagogique de qui tout le monde rend hommage, et qui a
emplacé M^r Gauthier à deux reprises et le fera suivre en 1916-1917.

M^r Chauv^{et} est acquis de droit par la éminence/science qu'il a rendus à l'Université, et M^r Gautier le considère comme tout digne pour occuper la chaire extraordinaire de Géographie Physique dont il propose la création.

Un autre avantage de la combinaison serait de permettre de
tercer l'enseignement annuel. M^{re} Charrin donnerait un cours
de 1 - 2^h au semestre d'hiver et de 2 - 3^h au semestre d'été
avec exercices pratiques sur le terrain. La Méthéorologie serait
enseignée en hiver seulement avec un programme légèrement
variable d'une année à l'autre. Quant à l'Astronomie, elle serait
dirigée du côté pratique pendant le semestre d'été.

De cette façon le lycée était sans mélange pour les étudiants, supérieure comme qualité d'enseignement au baccalauréat. Avant d'obtenir le pourporcel officiel, le Lycée de Vire avait été le premier de la région en son genre.

Le directeur soumette la cette proposition; M. Chodat exprimé
le vœu que les deux demandes, création d'une chaire d'histoire des sciences

appel de M^r Chaur pour occuper cette ^{très} importante vacance.
La tendance de M^r Chaur serait moins de considérer le Géographe
non en aspect géophysique que de s'orienter du côté de la Géologie
et de l'étude de la morphologie du sol. Un enseignement
compris dans ce sens serait un enrichissement pour la Faculté; l'autre
tendance se rapprocherait par ailleurs à la mesure et un caractère
différent de M^r Chaur, ne nous offrait à cet égard que des proportions
garanties.

En approuvant donc le projet de M^r Gautier, M^r Chodat
souhaitait qu'on en cristallât aussi des Département, dans le cas de la
renouveau de M^r Chari.

Deux professeurs parlent d'une ou de deux de projets, puis la Famelli
circulaire, où un priant favorable à un remaniement de la Chaire
d'Économie aux fins d'en disjoindre la Géographie physique
constituée en chaire extraordinaire.

Certificat d'aptitude à l'Emploi et de Succès

M^r le doyen a fait distribuer le nouveau texte de son projet amendé en tenant compte, dans la mesure du possible, des observations faites de la première division; et ce en plaçant les principales dispositions telles qu'elles ont été contenues dans l'exemplaire annexé au projet primitif verbal.

La grande différence avec le projet primitif consistait dans l'introduction de 4 modalités du diplôme, correspondant aux différents niveaux

- mathématiques, physique, chimie, et sciences naturelles.

L'article 3 (lettre b) devrait peut-être être modifié de façon que le candidat riposte à 3 questions, dans la modalité choisie par lui, au lieu de 2; les professeurs d'une même branche pourraient ainsi participer tous aux interrogations. Naturellement les questions devraient alors porter sur un champ restreint.

Il y a lieu de se demander aussi si le projet doit faire passer toute la mode de procéder pour les leçons d'épreuves de l'examen de licence. La Faculté de Lettres, qui possède un diplôme analogue aux leçons d'épreuves, ne l'est pas liée. Elle a en d'autres lieux l'idée de demander que les candidats soient autorisés à faire des visites de classe au Collège de Genève. Nous devons imiter cet exemple; si ce n'est la nature à abus, les autorisations dépendant de l'avis du Directeur et étant limitées aux seuls candidats, tous peuvent être clarifiés.

M. Fehr rappelle encore que depuis la création en 1910, le diplôme a été décerné à 6 candidats math., 2 sciences naturelles, 1 sciences physiques, 9 en tout. Pour les mathématiques, surtout, le doctorat est pris rarement, le diplôme a fait supériorité. La Faculté doit tenir compte des besoins des étudiants et de l'Etat lequel veut des maîtres de l'enseignement secondaire et le haut de leur tâche.

D'ailleurs un peu surtout, on regrette l'insuffisance de la préparation professionnelle des maîtres, et on cherche à y remédier par un enseignement métadidactique orienté de ce côté.

M. Gaillet rappelle les résolutions qui furent opposées au premier certificat et le demande si elle se sont pas réunies, plus obtinées, en raison de la tendance nettement professionnelle du nouveau. Cela-ci n'est évidemment la préparation des maîtres de notre enseignement secondaire, et cela seulement. Aussi, tout en approuvant les tendances qu'il repousse, M. Gaillet regretterait le temps qui sera perdu à le diriger si un développement brutal venait à le faire passer d'un état dans une impasse.

M. Gauthier réclame en faveur de la Géographie Physique qui tiendrait une place toute indiquée dans les programmes de la modalité math. et de la modalité sciences naturelles. Le demande ce maître de Géographie, et plus particulièrement dans les collèges qu'en maîtres de Physique et de Chimie.

M. C. L. Guyot demande que le programme soit aussi solide que possible des détails d'enseignement; ce n'est pas une question d'application, la Faculté de Lettres a un juste.

Reprenant la question générale, M. Guyot approuve le projet dans son ensemble; au point de vue scientifique, il marque un progrès certain par l'annuel règlement. D'autre part, le certificat d'aptitude, si utile aux maîtres de sciences qui possèdent une place dans l'enseignement public, n'a pas pu concurrencer ^{efficacement} le doctorat, à ce point de vue, pour les autres groupes de sciences. M. Guyot pense qu'en créant pour ^{particulièrement} les modalités de sciences, physiques, chimiques, naturelles, on diminue la valeur, au grand détriment de portée, la valeur utilitaire du grade. Deux modalités, au lieu de 4 premières, suffiraient.

M. Chapuiset répond que le point principal du projet dépend

de mathématiques; et raison de la faible demande, le vote est unanimité.

Pour tenir compte de l'objection de M. Cailler, le Faculté, avant de continuer le débat sur ce sujet, prie ses doyens de parler des projets avec M. le directeur de l'enseignement secondaire, afin de recueillir leurs critiques ou leurs avis.

Séance levée

Le Secrétaire C. Cailler

Séance du Vendredi 16 juin 1916

Présents: MM. Fehr doyen, Cailler, Claparède, Gosdat, Gauthier, Phil. Guy, C. L. Guy, Yung. M. Duparc se fait excuser.

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé.

Examens

a) Docteur en Sciences Physiques

MM. Haggopmaecher }
Lardolt } Clinicien natet civil, admis

b) Diplôme d'ingénieur chimiste

Alffmöff, chimie théor. et chimie technique, admis
Combes " organique (id.)
Wilkozenki Physique échoué

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

FACULTÉ DES SCIENCES

Genève, le *mai* 1916.

2me rédaction.

**Projet de modifications au Règlement du
CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES
dans les établissements secondaires supérieurs
(complémentaire aux licences décernées par la Faculté des Sciences)**

ART. 1. - Le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs est délivré aux licenciés de la Faculté des sciences qui ont subi avec succès les épreuves énumérées dans les articles ci-après.

Le certificat comporte quatre modalités suivant les branches d'enseignement, dites branches principales, dans lesquelles le candidat désire se spécialiser:

- A. Sciences mathématiques.
- B. Sciences physiques.
- C. Sciences chimiques.
- D. Sciences naturelles.

Un candidat peut demander à subir les épreuves spéciales afférentes à deux modalités. La mention de la modalité figurera sur le diplôme.

ART. 2. - Pour obtenir le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs on doit subir deux examens successifs : un examen scientifique ou examen I et un examen didactique ou examen II. L'examen I est éliminatoire.

I. Examen scientifique.

ART. 3. - L'examen scientifique comprend une épreuve écrite et une épreuve orale.

a) L'épreuve écrite consiste en un travail rédigé à domicile sur un sujet choisi par la Faculté dans la branche principale indiquée par le candidat. Deux mois sont accordés pour ce travail qui sera remis calligraphié ou dactylographié. Ce travail pourra être effectué dès le sixième semestre.

Le sujet peut être emprunté à l'une des branches suivantes au choix du candidat :

A. Sciences mathématiques : Algèbre supérieure, Géométrie supérieure, Analyse, Mécanique rationnelle ou Astronomie.

B. Sciences physiques : Physique générale, Chaleur, Electricité et magnétisme, ou Optique.

C. Sciences chimiques : Chimie minérale, Chimie or-

ganique, Chimie analytique, Chimie théorique, Chimie technique, ou Minéralogie.

D. Sciences naturelles : Zoologie, Anatomie comparée, Botanique générale, Botanique systématique, Géologie ou Paléontologie.

b) L'épreuve orale consiste en une interrogation sur des chapitres choisis dans le domaine de la ^{modalité choisie par le candidat} branche principale, conformément au Programme détaillé ^{travaux} (deux questions).

Sont admis à se présenter à l'examen I, les licenciés qui justifient d'au moins six semestres d'études régulières dans la Faculté.

Pour la modalité A (sciences mathématiques) les candidats doivent posséder la licence ès sciences mathématiques. Sont également admis les licenciés ès sciences physiques et chimiques s'ils subissent préalablement avec succès les épreuves de licence sur les matières qui sont spéciales au programme de la licence ès sciences mathématiques. Les candidats doivent prouver par des certificats qu'ils ont suivi pendant deux semestres les conférences et séminaires de mathématiques.

Pour la modalité B (sciences physiques) les candidats doivent posséder la licence ès sciences physiques et chimiques ou la licence ès sciences mathématiques et justifier de deux semestres de laboratoire de physique.

Pour la modalité C (sciences chimiques) les candidats doivent posséder la licence ès sciences physiques et chimiques ou la licence ès sciences physiques et naturelles et justifier de deux semestres de laboratoire de Chimie.

Pour la modalité D (sciences naturelles) les candidats doivent posséder la licence ès sciences physiques et naturelles ou ès sciences biologiques et justifier de deux semestres de laboratoire de Botanique, de Géologie ou de Zoologie.

Les semestres de laboratoire déjà suivis pour la licence sont comptés pour le certificat d'aptitude.

II. Examen didactique.

ART. 4. - L'examen didactique comprend deux épreuves orales et une épreuve pratique.

a) Épreuves orales. 1. Psychologie expérimentale (chapitres choisis). Pour les porteurs de la licence ès sciences biologiques cette épreuve est remplacée par une interrogation sur la Philosophie (Histoire et Philosophie des sciences, ou Histoire de la philosophie, au choix du candidat).

2. Pédagogie (chapitres choisis). Les porteurs de la maturité pédagogique du Gymnase de Genève ou d'un certificat d'études pédagogiques jugé équivalent par la Faculté peuvent remplacer cette épreuve par une interrogation sur la Philosophie (Histoire et Philosophie des sciences, ou Histoire de la Philosophie, au choix du candidat). (Pour les épreuves orales voir le Programme détaillé).

Pour être admis aux épreuves orales de l'examen II, les candidats doivent faire la preuve qu'ils ont suivi le cours et les conférences sur chacune des deux branches d'examen, con-

formément aux conditions suivantes : Psychologie expérimentale et pédagogie, 2 semestres de cours (2 h.) et un semestre de conférences (2 h.), ou 1 semestre de cours et 2 semestres de conférences (pour chacune des deux branches) ; Histoire et Philosophie des sciences, 2 semestres de cours (2 h.) et 1 semestre de conférences (1 h.) ; Histoire de la Philosophie, 2 semestres de cours (3 h.) et 1 semestre de conférences (2 h.).

Les candidats qui font preuve qu'ils ont pris une part active aux conférences afférentes aux branches de l'examen oral sont dispensés des épreuves orales correspondantes ; toutefois l'attestation délivrée à cet effet doit porter la mention "valable pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences". Les candidats doivent s'annoncer aux professeurs au commencement du semestre.

(Pour le champ des épreuves orales, voir le Programme détaillé).

b) Epreuve pratique : deux leçons à donner sur des matières se rattachant à la modalité choisie par le candidat, (durée 30 minutes). Le sujet des leçons est emprunté au plan d'études de l'enseignement secondaire supérieur ; le champ (indication de la classe) auquel appartiendront les leçons sera annoncé au candidat au moins trois mois à l'avance. La préparation doit se faire à huis clos pendant les deux heures qui précèdent l'épreuve ; l'usage de manuels scolaires est autorisé.

Epreuve pratique. Pour les mathématiques la préparation à l'épreuve pratique est assurée depuis plusieurs années par des conférences spéciales, qui, par la suite, seront complétées par des visites de classes. Voici quelques-uns des objets traités : but de l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs ; les plans d'études, maturité fédérale et admission à l'Ecole polytechnique fédérale ; les plans d'études en vigueur dans les pays environnants. Logique et intuition, le rôle de l'expérience, la méthode heuristique dans l'enseignement des sciences ; les mathématiques dans leurs rapports avec les autres branches. Examen critique des manuels classiques en usage dans les principaux pays.

c) Colloquial d'apptred. M. Caillier lit, et la Faculté approuve, le
sujet du travail écrit qui sera exposé à M^{lle} Martha Kauffmann.

Chaire Entomologie de Géographie Physique

M^{re} Gantier

M^{re} Gantier expose qu'il a eu à ce sujet une entretiens avec
M^{re} le conseiller d'Etat Rousier qui est très favorable à
la nomination et à la désignation éventuelle de M^{re} Chaur.
Le chef de Département ne pourrait pas approuver un appel
par nomination à une chaire extraordinaire, mais a émis l'opinion
que le candidat, à quelque vote tout désigné, était M^{re} Chaur.
Le comité d'enseignement se réunira d'ordre pressé. Pour éviter les
pertes de temps, M^{re} Rousier a engagé le professeur d'économie à
présenter de suite la demande officielle devant la Faculté.

M^{re} Gantier donne lecture de la lettre qu'il a adressée à
M^{re} le doyen, lettre dans laquelle il développe les arguments
présentés à la dernière séance, et qu'il termine en demandant
à la Faculté de confirmer ses précédents antérieurs.

M^{re} P. Guye, absent lors de la dernière séance, se déclare
très sympathique à la proposition de M^{re} Gantier ainsi qu'à la
personne de M^{re} L. Chaur, et se joint solennellement à l'appui au
présent émis l'autre jour. Toutefois il importe qu'il y ait
pas dequivoque; M^{re} Guye demande donc qu'il soit bien constaté
que cette proposition ne modifie pas le caractère d'urgence des
présents antérieurs de la Faculté, relatifs à d'autres enseignements,
notamment de celui concernant la création d'une chaire entomo-
-logique de Chaur technique spéciale.

Cela afin de réserver les droits de cette chaire et pour que la

Vote
-

nouveau présent ne paraît pas impliquer l'abandon de l'ancien.

A l'unanimité la Faculté vote le présent demandé par M^{re}
Gantier, avec le vœu émis par M^{re} P. Guye.

Doctorat honoris causa

M^{re} Guye expose avoir été sollicité par le comité qui prépare une
cérémonie en l'honneur de M^{re} le prof. Laskowski à propos de sa
réhabilitation, de proposer à la Faculté d'accorder au jubilé
le doctorat honoris causa à ses services antérieurs. Après avoir réfléchi
M^{re} Guye, appuyé par M^{re} Dupont, s'est décidé à donner suite à cette
suggestion. Le principal motif avancé en l'espèce, c'est que M^{re} Las-
kowski est fondateur de la Faculté de Médecine; il y a enseigné,
avec un grand succès, dans un plan excellent, l'anatomie pendant 40 ans.
L'Université doit à M^{re} Laskowski, dans le domaine proprement scientifique,
à côté de son précieux catalogue de conservation de cadavres, son très bel
Atlas d'anatomie descriptive. Il y a là des raisons suffisantes
pour agréer la proposition du Comité, et de ce point de vue M^{re} Nicot,
lui-même docteur honoris causa de notre Faculté.

M^{re} P. Guye appuie la proposition en relevant surtout le fait que
M^{re} Laskowski est fondateur, c'est un motif qui a fait valoir comme
excellent la justification.

M^{re} Chodot se rendrait pas qu'en décrétant le doctorat honoris causa
autrement qu'à bon droit. Dans le cas particulier, le motif réside par
son droit d'ordre scientifique, mais est néanmoins un très grand poids.

M. Laskowski, par sa remarquable activité de professeur, a rendu dans un si court espace de temps l'histoire, les sciences exactes; il a instruit des générations de médecins, et a ainsi contribué, d'une manière très efficace, quoique indirecte, au développement de la Faculté de médecine elle-même. Pour ces raisons, M. Chodat, approuve la proposition; et demande que M. Yung soit chargé de présenter le rapport devant le Sénat, cela dans la note de la présente direction.

(Vote)

En outre, la Faculté décide de confier le doctorat à la fois. L'honorable cause à M. le prof. Laskowski et approuve le précédent recommandé par M. Chodat.

Certificat d'Appréhension - l'enseignement des Sciences

Capitaine de la décision de la Faculté, M. le doyen a rendu visite au Directeur du Collège pour lui soumettre son projet. M. Barraud s'est déclaré très favorable au certificat et a constaté que les maîtres qui en ont besoin sont bien préparés que par la suite; et a qui le conseil, le directeur du collège exigera toujours le certificat des maîtres de Mathématiques.

Quant aux détails, M. Barraud voudrait que les leçons de sciences aient lieu au Collège dans les ^{conditions} ~~conditions~~ réelles de l'enseignement. Le candidat serait par exemple invité à rendre quelques leçons, et à certaines, en tenant le classe une heure avec le jury. M. le Directeur traiterait tout cela en fait l'essai.

M. Fehr avait l'idée lumineuse, mais comme il n'y a pas de

d'une tentative, le règlement devrait entrer en matière à ce sujet. Sur un autre point, M. Barraud a adressé une critique au nouveau projet, critique qui a engagé M. le doyen à préparer une troisième rédaction, dont copie est annexée au point précis verbal. D'après le Directeur du Collège les leçons, préliminaires au Certificat, devraient avoir comme la direction des études antérieures pour qu'il y ait par là un peu de continuité de modalités particulières dans le système de préparation pédagogique.

Sur tous ces points le nouveau texte donne satisfaction à M. Barraud; sur un autre l'accord n'a pu se faire. Plusieurs jours n'ont pu être trouvés que tous les candidats aient fait de la Philosophie et demandent que l'examen de doctorat comporte une troisième branche philosophique. La proposition en a été faite au Comité consultatif. M. Fehr rappelle que l'adoption des sciences avait été une disposition de la première rédaction, disposition qui avait été écartée pour désorganiser le grade.

A la discussion générale, M. Chodat exprime la crainte que le règlement soit trop grand à l'organisation des leçons de sciences, notre projet s'éloigne de la Commission consultative. Au contraire M. Yung dit que l'on se doit pour nous efforcer de nous adapter d'examen aux opinions de la Commission consultative, mais de nous faire notre conviction de manière indépendante.

M. le doyen remarque encore qu'il est difficile d'imposer, comme règle unique, l'examen pratique devant les élèves du Collège; pour ne pas prêter la place à des joutes critiques, au point de vue de la langue, il

faudrait des mois d'études en cette matière et étrangers

Le directeur général étant absent, on passe à la discussion par articles.
A l'article 2, une assez long débat s'engage sur l'opportunité
de l'examen oral. Certains voudraient le supprimer, ou le remplacer
par un exercice sur le travail écrit, de manière à éviter tout
double emploi avec l'examen de bureau. Les mathématiciens le
conservent surtout comme une interrogation portant sur les bases mêmes
de leur science, considérées au point de vue méthodologique.

M^r Claparède rappelle que le grade intéressait surtout la mathématique
-ciens; ce serait un peu tarder son temps que de discuter sans fin
toutes les variantes possibles de l'examen oral. C'est à l'expérience qu'il
appartient de manifester le défaut du projet et de le corriger.
Pour conclure, M^r Claparède propose de rédiger l'art 2, alinéa b,
comme suit, de manière à intégrer les diverses tendances; l'examen
oral consiste dans un exercice sur le sujet du travail écrit. Le
travail appartient aux mathématiques l'exercice pourra porter
en outre sur les principes des mathématiques envisagés dans leur développe-
ment historique et leurs tendances modernes.

Sous cette forme l'alinéa b) est adopté.

A l'article 3, M^r Gauthier se demande si on ne pourrait pas
prévoir l'opposition qui résulterait de la Direction du Collège, en
mettant sur le même pied la Psychologie, la Pédagogie, et
la Philosophie.

M^r Claparède combat ce point de vue, les branches se valent

équivalentes. Il importe de mettre l'accent sur la Psychologie; il y a d'ailleurs
leurs réciprocités puisque la Faculté de Lettres a omis cette branche de son
certificat d'aptitude. M^r Claparède, sans en faire une proposition,
suggère l'idée d'imposer aux candidats l'obligation d'un cours de
cours de Philosophie, l'opposition a priori du côté de la Direction du Collège
-gi serait peut-être écartée.

Il n'est plus rien de décisif sur ce point.

Etant mis aux voix, l'ensemble du projet est adopté
à l'unanimité des membres présents.

M^r Chodet recommande la révision attentive du texte
après d'entendre les critiques naturelles qu'on nous a faites
parfois, au point de vue rédactionnel, certains projets universitaires,
de la part de la Commission scolaire.

Travaux terminés

Le Secrétaire C. Caillaud

FACULTÉ DES SCIENCES

Projet de Modifications au Règlement du

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES

dans les Etablissements secondaires supérieurs

(complémentaire aux licences décernées par la Faculté des Sciences)

(Texte adopté par la Faculté dans sa séance du 16 juin 1916.)

ARTICLE PREMIER. — Le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs est délivré aux licenciés de la Faculté des Sciences qui ont subi avec succès les épreuves énumérées dans les articles ci-après.

Pour être admis à se présenter aux examens du Certificat d'aptitude, il faut :

1. Avoir obtenu l'une des licences décernées par la Faculté des Sciences. 2. Justifier d'au moins six semestres d'études scientifiques universitaires. 3. Prouver que l'on a été régulièrement inscrit aux cours théoriques dont les sujets figurent aux programmes des examens et que l'on a suivi les enseignements pratiques (conférences, séminaires ou laboratoires) afférents à ces programmes, conformément aux articles 3 et 4.

Les épreuves comprennent deux examens successifs : un exa-

men scientifique, ou examen I, et un examen didactique, ou examen II.

I. — Examen scientifique.

ART. 2. — L'examen scientifique comprend une épreuve écrite et une épreuve orale.

a) *L'épreuve écrite* consiste en un travail rédigé à domicile sur un sujet choisi par la Faculté dans l'une des branches suivantes, au choix du candidat :

Analyse infinitésimale, Algèbre et Géométrie supérieures, Mécanique rationnelle, Astronomie, Physique, Chimie, Minéralogie, Zoologie et Anatomie comparée, Botanique, Géologie et Paléontologie, Géographie physique.

Deux mois sont accordés pour ce travail, qui sera remis calligraphié ou dactylographié. Ce travail pourra être effectué dès le sixième semestre.

b) *L'épreuve orale* consiste en un entretien sur le sujet du travail écrit. Si ce travail appartient aux mathématiques (incl. la mécanique rationnelle et l'astronomie), elle ~~peut~~ ^{peut} comprendre en outre une interrogation sur les principes des mathématiques envisagés dans leur développement historique et leurs tendances modernes (Voir le programme détaillé).

L'examen I est éliminatoire. Le candidat doit obtenir une note au moins égale à 4 sur chacune des deux épreuves.

Les candidats ne sont admis à subir l'examen I que s'ils prouvent par des certificats qu'ils ont suivi régulièrement pendant deux semestres le laboratoire ou les conférences ou séminaires se rapportant à la branche choisie pour le travail écrit.

II. — Examen didactique.

ART. 3. — L'examen didactique comprend deux épreuves orales et une épreuve pratique.

a) *Epreuves orales*. 1. Psychologie expérimentale (chapitres choisis). Pour les porteurs de la licence ès sciences biologiques cette épreuve est remplacée par une interrogation sur la Philoso-

phie (Histoire et Philosophie des sciences, ou Histoire de la Philosophie, au choix du candidat).

2. Pédagogie (chapitres choisis). Les porteurs de la maturité pédagogique du Gymnase de Genève ou d'un certificat d'études pédagogiques jugé équivalent par la Faculté, peuvent remplacer cette épreuve par une interrogation sur la Philosophie (Histoire et Philosophie des sciences, ou Histoire de la Philosophie, au choix du candidat, à moins que l'une de ces branches n'ait été choisie en remplacement de la Psychologie).

Pour être admis aux épreuves orales de l'examen II, les candidats doivent faire la preuve qu'ils ont suivi le cours et les conférences sur chacune des deux branches d'examen, conformément aux conditions suivantes : Psychologie expérimentale et Pédagogie, deux semestres de cours (2 h.), et un semestre de conférences (2 h.); ou un semestre de cours et deux semestres de conférences (pour chacune des deux branches). Histoire et Philosophie des sciences, deux semestres de cours (2 h.), et un semestre de conférences (1 h.). Histoire de la Philosophie, deux semestres de cours (3 h.), et un semestre de conférences (1 h.).

Les candidats qui font preuve qu'ils ont pris une part active aux conférences afférentes aux branches de l'examen oral, sont dispensés des épreuves correspondantes. Toutefois, l'attestation délivrée à cet effet doit porter la mention « valable pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences ». Les candidats doivent s'annoncer aux professeurs au commencement du semestre.

(Pour le champ des épreuves orales, voir le programme détaillé).

b) *Epreuve pratique* : Deux leçons à donner, devant des élèves, sur des matières se rattachant à la branche choisie par le candidat. Le sujet des leçons est emprunté au plan d'études de l'enseignement secondaire supérieur.

L'examen II est admis si le candidat obtient une note moyenne au moins égale à 4, a) sur l'ensemble des épreuves orales ; b) sur l'ensemble des deux leçons de l'épreuve pratique.

ART. 4. — Les épreuves orales du Certificat d'aptitude ont lieu au commencement du semestre d'hiver et au commencement et à la fin du semestre d'été. L'épreuve écrite et l'épreuve pratique se font sur la demande du candidat à l'époque fixée par la Faculté.



Séance du Mercredi 5 juillet 1916

Présents MM. Fehr, doyen, Caillat, Chodat, Gauthier,
G. L. Guig, Phil. Guig, Loeferer, Petit, Yung.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance tenu à
la prochaine.

M. le doyen a reçu de M. le Prof. Laskowsky une lettre par
laquelle il exprime ses remerciements pour la gracie de leur
bonne cause qui lui a été confiée. M. Fehr dit aussi avoir
assisté comme doyen à une petite fête donnée au labo-
ratoire de Physique de l'école de M. Margot, assistant depuis
30 ans.

Thèses

- Les 6 thèses suivantes sont présentées et acceptées
selon rapport de M. Guig, la thèse de M. Khakhko
sur l'absorption de sels alcalins par le ciment ~~alcalin~~
2°) Selon rapport de M. Petit, la thèse de M. Hensler, contribution
à l'étude des alcalinides du quartz
3°) Selon rapport de M. Chodat, la thèse de M. Henri Guig, sur
la formation et les réactions de quartz dans les
4°) Selon rapport de M. G. L. Guig, la thèse de M. Laramy
sur la déshydratation de la pierre de Lorient - Lorient.
5°) et 6°) Selon rapport de M. P. Guig la thèse de M.

Murray, contribution à l'étude des poids atomiques du brome,
celle de M. Regamey, nécessaire.

Les auteurs devant porter désormais sur l'Amérique, et plusieurs
chapitres de leurs mémoires sont rédigés en ^{anglais} français, - M. Philippe Guig
prend la responsabilité de assurer la traduction française.

Présentations

Deux de nos docteurs ont présenté à M. le doyen.

M. Mollet, d'origine suisse de Genève, en règle, et son programme
en programme dans sa prochaine édition.

Quant à M. Khakhko, ^{qui pour l'instant n'a pas encore} dont la thèse n'est pas encore imprimée, il
se peut être acceptée avant le délai réglementaire.

Bourse Plantamour. Période

M. le doyen rappelle que le délai d'inscription expirait le
30 juin dernier; une demande est parvenue de M. Bertha Gauthier,
accompagnée d'un rapport détaillé à l'appui. M. Fehr a renvoyé
le tout à l'examen de M. le Prof. Chodat et Guig.

M. Chodat n'ayant pas encore pu atteindre M. Yung rapporteur
seul, et lit le programme détaillé de l'étude ^{M. Gauthier} qu'elle propose de faire, à
l'été prochain alpin de Bourg St-Pierre, sur l'humification des sols dans
les Alpes. M. Chodat relève l'intérêt de ce genre de travaux, pour
lequel l'école fut dotée par M. Gauthier et fort bien
préparée, et qui nécessitent d'ailleurs de frais importants; le rapport

de la postulant contient sur ce point les précédents révisés. Il est
utile que la Bourse Plantamour. Reviser donc, de temps à autre,
à des études, ces papiers et pays unis; celle que se entreprendre M^{lle}
Gauthier se soit qu'un débat et devant être poursuivies au Parc Ma-
linal dont l'accès est aujourd'hui impossible pour des raisons militaires.

Pendant du Jardin de Bourg St-Nicolas, M^{lle} Chodot donne
d'intéressants détails sur sa utilité et sur les travaux herpétologiques qui y
ont la cause d'excitation, et profite de l'occasion pour remettre chaleureu-
sement la Société académique dont le générosité a permis de
rattacher à l'Université à l'important ~~de l'Université~~ de l'Université.

Requies à propos de la Linnaea, M^{lle} Gauthier tient à dire qu'il
a été très heureux de la solution intervenue. La nouvelle acquisition
créait entre l'Université et la Vallée d'Aoste une bonne attache;
il y a 100 ans, en 1817, l'Université avait fait la première par
l'intermédiaire des observations météorologiques régulières au Grand
St-Bernard.

A la demande de M^{lle} Chodot, la Faculté accorde, ce soir même,
la Bourse Plantamour. Point à M^{lle} Bertha Gauthier, St-Nicolas.
Celle dernière sera devenue définitive, avant d'être le rapport écrit
de M^{lle} Chodot et Gauthier.

Règlement de la Faculté de Sciences

Le règlement de l'Université est épuisé et le Département
propose sa réimpression. A ce propos, le Bureau a pensé qu'il y

avait lieu de réunir sous la même rubrique de règlement et propose
d'imprimer à part les parties générales relatives à l'Université dans
son ensemble, soit les nouvelles universités à toutes les Facultés; les différents
chapitres de l'ancien règlement se rapportant à chacune des diverses Facultés
deviendront autant de règlements particuliers. Cette façon de procéder se
recommande par suite de l'étendue qu'est prise dans le texte de temps
les dispositions réglementaires touchant les examens de toutes les Facultés.

M^{lle} Chodot, Gauthier, et Rillet recommandent les avantages
du nouveau système, mais regretteraient, au point de vue de l'écrit, le
le disparition du règlement général; ils proposent l'impression immé-
diate de règlements particuliers et d'un règlement total destiné à
l'explication et l'interprétation des autres.

M^{lle} Chodot prend bonne note de l'observation, pour la transmettre
au Bureau.

On parle à l'occasion des retouches proposées pour le règlement de la
Faculté à l'occasion de la réimpression.

A l'art. 2, nouvelle réimpression, ont ajoutés les mots et de
diplômes (fin de l'article).

Art. 15 On rappelle, dans un second alinéa, que les docteurs
ont tous le droit de déposer 250 exemplaires de leur thèse imprimée.

Le règlement est revenu à l'ancien point; il faut le maintenir
strictement, pour les échanges. M^{lle} Rillet recommande de ne pas garder
tous les exemplaires déposés dans un seul laboratoire, ainsi que cela
se pratique parfois.

Art 16 Il est proposé d'insérer dans le diplôme de pharmacien les noms relatifs pour les bacheliers, comme nous l'avons déjà vu; Les personnes qui ont obtenu à l'étranger le diplôme universitaire de pharmacien et qui possèdent le doctorat en Sc. phys. ou en Sc. nat. ont ^{nécessairement} le bénéfice de dispositions adoptées pour les bacheliers de la Faculté; les bacheliers en ce point s'ont appliqués par une loi de 1875 pour l'ensemble des bacheliers en Sc. nat. du diplôme de pharmacien.

Adopté, après une remarque de M. P. Gouge par laquelle, pour tous les doctorants, avec Chimie comme branche principale, doivent avoir fait 1 année et passer l'examen de Chimie théorique. Il est bien entendu que l'alinéa proposé est par une échappatoire pour les pharmaciens.

Art. 35, le bachelier amendé par les dates des examens oraux de examens I et II du certificat d'aptitude.

Art. 36 donne lieu à une courte discussion. Le texte adopté est le suivant devant alinéa. Pour les examens de licence les examinateurs sont pour deux questions; le durée normale de chaque épreuve orale et de dix minutes par épreuve orale.

Art. 37 (relatif aux examens annuels). Est proposé le second alinéa, sur le manière d'approuver ces examens.

Après une courte discussion, la proposition de M. C. I.

Guy, le dernier alinéa, identique à la fin du projet article 18 et s'insère au règlement, est adopté. Le ^{suppression} ~~texte~~ ^{suppression} ~~suppression~~

est ratifiée par le Bureau, les examens annuels pourront donc certains cas entrer ligne de compte pour les examens de grade.

Art 40 1^{er} alinéa, on ajoute les mots et l'examen I du certificat d'aptitude au 5^{ème} alinéa, le mot Bureau est remplacé par Jury.

M. le doyen a remarqué que notre statut n'est pas cher relativement aux prix relatifs par d'autres universités comme 200^{fr}, au lieu de 300^{fr}. Il est juste que les candidats qui ont fait leur étude chez nous soient soumis à un tarif moins favorable que les réguliers; la Faculté de Médecine aura ouvert le vin en instituant un droit d'équivalence.

M. Fehr propose donc un nouvel article 44, ainsi conçu: Les candidats admis aux examens du doctorat en sciences ou de la licence en sciences de l'Université de Gênes doivent payer une prime d'équivalence de fr 50. Cette prime est versée au Fonds de la Faculté.

Le droit d'équivalence ne peut pas appartenir aux personnes faisant valoir des grades ou diplômes délivrés par les hautes écoles suisses.

L'ancien article 44 devient l'art 45.

Cette proposition est adoptée, ainsi que l'ensemble du projet de règlement.

Leure levi

Le Secrétaire

C. Caillaud

(visé par
du 14 juillet
1916)

Seance du vendredi 14 juillet 1916

Présents. M. Fehr, doyen, Gailler, Gautier, C.-L. Guy, Pictet.

Procès-verbal de la dernière seance lu et approuvé.

(voir seance du 5 juillet) Le rapport écrit de M. Chodat ~~sur le rapport~~ étant entre les mains de M. le doyen, le directeur de la Faculté relative à la Bourse Plantamour. Pictet prend note de lui.

(idem) M. le doyen avise la Faculté que le rapport de l'article 18 (dernier alinéa), voté par elle dans la dernière seance, a été ratifié par le Bureau mais a échoué devant le Sénat. Ce dernier n'a pas voulu donner une garantie de principes à propos de simples retouches de langage relatives par la réimpression.

Examens (seance du 14 juillet 1916)

a) Bacc. s.-l. Math

a tenu M. Max Hurlstatter

b) Bacc. s.-l. phys. et nat.

a tenu M. Israël Kodesner

c) Licence s.-l. math.

ont tenu M. Golay, Galatsoff, Legendre, Lérine, MM. Bauer et Goldschel.

d) Licence s.-l. phys. et nat.

ont tenu: M. Otto Kaiser, Jean Schweizer

e) Diplôme d'ingénieur chimiste

ont tenu: M. Pirkus, Shessel, M. Turkus.

f) Doctorat s.-l. phys.

ont tenu: M. Hans Haggmacker

M. Lezyska, cette dernière pour

revenir du résultat de l'examen de Chimie, dont le chiffre s'est peu élevé pourvu à M. le doyen.

admis. M. Cranes pour la Physique

" M. Tarani pour la Botanique

g) Doctorat s.-l. naturelles

admis. M. Roudadze pour la Géologie

" M. Ludwig " Zoologie

h) Doctorat s.-l. psychologiques

admis M. Jégou pour la Physique et la mathématique

i) Certificat d'aptitude

admis M. Lillenger Zoologie, oral.

j) Thèses Les deux thèses suivantes ont été présentées et acceptées. Selon rapport de M. Pictet, la thèse de M. Mailli sur une synthèse des croquisoleines

Selon rapport de M. C.-L. Guy, la thèse de M. Hansson sur le décharge disruptive dans les gaz comprimés.

Affaires urgentes

A l'occasion de la prochaine notification de la 3^{ème} division
l'Université a reçu une lettre de l'adjudant d'Etat-major général
de l'armée; cette lettre expose le vœu que la Université nous
organiser, en faveur des mobilisés, une série d'examen avant le
15 septembre. Le Bureau a répondu que l'Université avait
toujours regardé comme de son devoir, de faciliter les étudiants
atteints par la mobilisation; elle continuera, en accordant au vœu
de l'Etat-major, dans la mesure du possible.

Un étudiant, M^r Grosjean, a dit puis devant et a
demandé de faire les examens de Physique et Chimie théorique
avant le 15 septembre. MM. les professeurs C. L. et P. Guay
se déclarant d'accord, la demande est accordée.

Equivalences

M^{re} G. Chabowski, porteur de la licence de Bucarest
vient postuler le doctorat s.-sc. phys. et demande l'équivalence
de la licence s.-sc. Le conseil est favorable à celui de M^r
Karsensky qui présentait comme un autre grade à côté de la licence
de Bucarest.

La Faculté, insuffisamment renseignée, décide de remettre
la décision à une séance ultérieure.

Séance levée

Le Secrétaire

C. Caillat

Séance du Samedi 21 octobre 1916

Présents: M^r Fehr, doyen, Caillat, Gantier, C. L.
Guay, P. A. Guay, Pétet, Sarasin, Guay

Procès-verbal de la précédente séance lu et approuvé.

Chaires Extraordinaires de Pharmacologie et de Zoologie
Générale. Les mandats de MM. les professeurs Linder et
André ont expiré; la Faculté vote un pouvoir en faveur de leur
renouvellement. M^r Linder pour 1 an, M^r André pour 3 ans.

Examens

Catégorie d'aptitude à l'enseignement des Sciences.

La thèse écrite de M^r F. Bourier et de M^{lle} M. Kauf-
mann est acceptée, après rapport favorable de M^r Caillat.

M^r Fehr donne lecture du sujet qui sera proposé à M^{lle}
Legrand pour sa thèse écrite (étude d'une surface particu-
lière). Adopté.

Equivalences

a) Diplôme d'Ingénieur Chimiste. Par l'organe de
M^r P. Guay, le Commissaire de Chimie rapporte les divers docu-
ments d'équivalence. Les diverses propositions sont toutes acceptées.